

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 18 MARS 1884.

BUDGET GÉNÉRAL DE L'ÉTAT.

Tableau XIV : Dépenses sur ressources extraordinaires ⁽¹⁾.

AMENDEMENTS DU GOUVERNEMENT.

A Monsieur le Président de la Chambre des Représentants

Bruxelles, le 18 mars 1884.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

L'article 3 de la loi du 1^{er} août 1883 contient une disposition ainsi conçue :

« Les parties de crédits alloués par la présente loi, ainsi que les crédits ou
» fractions de crédits spéciaux disponibles, qui ne seront pas grevés, à la
» date du 31 décembre 1883, de droits au profit de créanciers de l'État du
» chef de services faits et acceptés, ne pourront être reportés à l'année sui-
» vante que par la loi. »

Il est utile, je pense, au moment où cette disposition nouvelle va recevoir sa première application, d'en déterminer exactement la portée.

En obligeant le Gouvernement à recourir à la Législature pour effectuer des reports de crédits d'une année à une autre, le législateur a voulu marquer que, dans son esprit, ces reports doivent avoir un caractère exceptionnel. La règle consacrée par la disposition nouvelle doit s'interpréter en ce sens que les crédits ou fractions de crédits disponibles au 31 décembre sont annulés et définitivement acquis au Trésor. C'est, du reste, l'opinion que la

⁽¹⁾ Budget, n^o 102, p. 61 (session de 1882-1883).

Rapport, n^o 56.

Amendements du Gouvernement, n^o 100.

section centrale du Budget de 1884 a exprimée dans son rapport (voir Document parlementaire n° 56) sur le tableau XIV : *Dépenses sur ressources extraordinaires*. Voici, en effet, ce qu'on lit à la page 3 de ce document :

« A côté de ce qu'il compte dépenser dans l'année qui s'ouvre, il faudra
» que le Gouvernement établisse devant la Chambre ce qu'il a dépensé dans
» le cours de l'année qui s'écoule. Au 31 décembre de chaque année, tous les
» excédents de crédits non dépensés se trouveront annulés; pour que la
» Chambre puisse décider en connaissance de cause de la somme qu'il con-
» vient de consacrer à un travail déterminé, il est nécessaire de lui faire
» connaître quelle somme a été réellement dépensée pour ce travail pendant
» l'année précédente, et à quel degré d'achèvement ce travail est arrivé; il
» faut qu'elle puisse se rendre compte et de la somme totale qu'il faudra
» dépenser encore pour arriver à l'achèvement complet et du temps qu'il y
» faudra consacrer. »

Ainsi, il n'y a pas de doute possible; toute proposition de report doit être appuyée d'une justification spéciale et complète. Sa nécessité doit être établie; la règle de l'article 3 de la loi du 1^{er} août 1885, c'est l'*annulation* des crédits ou excédents de crédits disponibles au 31 décembre.

Dans quelle forme les propositions de report doivent-elles être soumises à la Législature ?

En vue d'éviter les allocations hors Budget, les crédits pour dépenses sur ressources extraordinaires, à reporter, seront inscrits au tableau XIV du Budget de l'année suivante; en d'autres termes, les reports se feront par voie d'amendements au projet de Budget de l'exercice futur. Deux hypothèses se présenteront : il se peut que ce projet contienne déjà un article ouvrant un crédit nouveau pour le même objet; l'amendement consistera dans ce cas en une proposition d'accroissement de ce crédit. Il arrivera aussi que le projet de Budget de l'exercice futur ne contiendra pas de crédit nouveau; la proposition de report se produira alors sous la forme d'un article nouveau au projet de Budget.

Mais ce mode de procéder n'est praticable que si, au moment où les reports sont proposés, le Budget de l'exercice suivant n'est pas encore voté. Dans le cas contraire, les crédits relatifs aux reports devront être rattachés à ce Budget à titre de crédits supplémentaires.

Dans l'examen de la justification des reports, il est nécessaire de distinguer entre les crédits qui se rattachent à d'autres figurant au Budget de l'année qui s'ouvre et ceux qui ne peuvent s'ajouter à des crédits déjà portés à ce Budget.

Pour justifier les premiers, il faut démontrer que les crédits auxquels ils doivent être rattachés seront insuffisants pour couvrir, à la fois, les dépenses résultant d'engagements contractés et les dépenses pour travaux nouveaux à exécuter nécessairement pendant l'année qui s'ouvre, et que, partant, le report est inévitable.

Dans les justifications des autres reports, c'est-à-dire de ceux qui ne doivent pas se rattacher à d'autres crédits, il doit être établi qu'ils sont demandés

pour faire face à des engagements contractés et dans quelles limites, ou pour couvrir des dépenses de travaux nouveaux qui ne peuvent être ajournés.

Telles sont, Monsieur le Président, les règles qui me semblent devoir être suivies pour assurer l'exécution de la disposition relative aux reports. La Chambre appréciera si elles ont été observées dans les propositions dont je vais avoir l'honneur de vous entretenir.

Divers Départements ministériels demandent, par application de l'article 5 de la loi du 1^{er} août 1883, à pouvoir reporter à l'exercice 1884 des crédits ou fractions de crédits spéciaux qui, sans être grevés au 31 décembre 1883 de droits au profit de créanciers de l'État, sont néanmoins engagés par des travaux adjugés ou en cours d'exécution.

Les propositions dont il s'agit sont portées dans le tableau XIV (nouveau) ci-joint, lequel présente, d'une part, les crédits dont on sollicite le report et, d'autre part, les crédits déjà inscrits au projet de Budget de 1884. C'est, en d'autres termes, le tableau général des crédits demandés pour couvrir les dépenses sur ressources extraordinaires à effectuer en 1884, tel qu'il doit être soumis aux délibérations de la Chambre; il remplace celui qui figure à la page 61 du projet de loi de Budget de l'exercice 1884.

Voici, quant aux dépenses sur ressources extraordinaires à effectuer en 1884, la situation nouvelle qui résulte du nouveau tableau XIV.

Les crédits demandés au tableau XIV (ancien) des dépenses sur ressources extraordinaires de 1884, y compris un crédit de 247,000 francs proposé par amendement (document parlementaire n° 100) pour la reprise du matériel, du mobilier et de l'outillage de la ligne de Liège-Turnhout, s'élèvent à (56 154,154 + 247,000, fr. 56,401,154 »

Ces crédits doivent être augmentés, d'après les propositions des Départements, des sommes ci-après :

1 ^o Pour suppléer à l'insuffisance de certains crédits portés au projet de Budget primitif	fr. 534,566 »
2 ^o Pour travaux nouveaux	2,499,472 28
3 ^o Du chef de crédits à reporter de l'exercice 1883 à l'exercice 1884	18,491,526 71

Soit un total de fr. 21,625,564 99	
dont il faut déduire 2,900,000 francs provenant d'une réduction sur le crédit de 5,000,000 de francs primitivement demandé pour la construction de chemins de fer (art. 28 du tableau XIV, ancien)	2,900,000 »

Soit à ajouter, fr. 18,725,564 99

Le montant total de crédits sur ressources extraordinaires mis à la disposition du Gouvernement pour l'exercice 1884 sera donc de fr. 75,126,718 99

dont 56,401,154 francs sont couverts par les emprunts réalisés et la totalité de l'excédent, soit fr. 18,177,122 88 c^s, par le transfert à l'exercice 1884 de ressources dont il n'a pas été fait emploi en 1883.

Sous ce dernier rapport, voici quelle est la situation :

Selon les indications données dans l'Exposé des motifs de la loi du 1^{er} août 1883, portant allocation de crédits spéciaux pour la continuation de travaux publics, les dépenses à imputer sur crédits spéciaux alloués en 1883 et antérieurement pouvaient s'élever à fr. 96,223,036 54

A ces dépenses devaient s'ajouter les paiements ci-après :

<i>a.</i> Remplacement des fronts intérieurs de la Citadelle du Nord à Anvers				400,000	»
<i>b.</i> Prix de rachat du chemin de fer de Virton				6,665,696	61
<i>c.</i>	Id.	id.	Lierre-Turnhout (solde).	300,000	»

Soit un total de dépenses sur ressources extraordinaires pour 1883, de fr. 105,588,733 15 pour lesquelles il existait des ressources réalisées.

Or, les dépenses réelles ne se sont élevées qu'à fr. 77,020,396 27

Celles restant à faire en 1884, du chef de services faits et acceptés jusqu'au 31 décembre 1883, s'élèvent à fr. 9,505,906 76

86,526,303 03

De sorte qu'il restait libre au 31 décembre 1883. . . fr. 19,062,430 12

somme dépassant de fr. 336,865 13 c^s l'augmentation de dépenses de fr. 18,725,564 99 c^s mentionnée plus haut.

Les justifications des propositions de report, Monsieur le Président, telles qu'elles m'ont été fournies par les Départements ministériels intéressés, sont également ci-jointes et sont accompagnées d'un état général (*) de tous les crédits spéciaux existant avant le 31 décembre 1883. Ce dernier état fait ressortir, entre autres, la somme des crédits à reporter telle qu'on vient de l'indiquer, et la somme des crédits à annuler, laquelle s'élève à fr. 62,807,891 25 c^s.

Comme conséquence des reports, il y a lieu d'adopter une rédaction nouvelle pour les articles 5 et 5 du projet de loi du Budget. Vous trouverez cette nouvelle rédaction parmi les pièces ci-annexées.

Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

(*) Cet état sera distribué incessamment.

BUDGET DE L'EXERCICE 1884.

TABLEAU XIV.

DEPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.

AMENDEMENTS.



(6)

BUDGET DE L'EXERCICE 1884.

PROJET DE LOI.

DISPOSITIONS RELATIVES AUX DÉPENSES SUR RESSOURCES
EXTRAORDINAIRES.

AMENDEMENTS.

(۵)

ARTICLES 3 ET 5 DU PROJET DE LOI DU BUDGET DE L'EXERCICE 1884.

AMENDEMENTS.

Libellés nouveaux.

ART. 3.

Il est ouvert aux Départements ministériels, pour les dépenses sur ressources extraordinaires de l'exercice 1884 : 1° à titre de crédits reportés de l'exercice 1883, par application de l'article 3 de la loi du 1^{er} août 1883, une somme de fr. 17,943,084 60 c^s; 2° à titre de crédits nouveaux, une somme de fr. 56,633,192 28.

Ces crédits, détaillés au tableau XIV ci-annexé, sont répartis de la manière suivante :

DÉPARTEMENTS MINISTÉRIELS.	CRÉDITS	
	REPORTÉS DE L'EXERCICE 1883	NOUVEAUX.
Justice	547,082 42	2,000,000 »
Affaires étrangères	»	»
Intérieur	14,811,560 25	30,802,472 »
Instruction publique.	573,222 60	5,396,270 28
Travaux publics	1,938,082 44	11,186,450 »
Guerre	798,879 »	7,050,000 »
Finances	»	200,000 »
TOTAUX. . . . fr.	18,491,526 71	56,633,192 28
ENSEMBLE. . . . fr.	75,126,718 99	

ART. 5.

Les dépenses sur ressources extraordinaires seront couvertes, pour le surplus : 1° en ce qui concerne les crédits reportés de l'exercice 1883, au moyen des ressources qui étaient affectées à ces crédits; 2° en ce qui concerne les crédits nouveaux, au moyen des emprunts réalisés.

(10)

BUDGET DE L'EXERCICE 1884.

TITRE II.

DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.

TABLEAU XIV.

RÉPARTITION DES DÉPENSES ENTRE LES DÉPARTEMENTS ET SERVICES.

AMENDEMENTS.

$$(\Lambda^2)$$

TABLEAU XIV.

DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS reportés de l'exercice antérieur.	CRÉDITS nouveaux.	MONTANT TOTAL des crédits par article.
MINISTÈRE DE LA JUSTICE.				
1	Palais de justice. — Travaux	"	1,700,000 »	1,700,000 »
2	— Ameublement.	71,247 16	500,000 »	571,247 16
2a	Frais d'expropriation des bâtiments de l'asile des hommes aliénés à Froidmont et de quelques parcelles de terre	50,000 »	"	50,000 »
2b	Travaux d'amélioration et d'entretien des bâtiments des prisons . .	226,755 26	"	226,755 26
	Total pour le Ministère de la Justice	547,982 42	2,000,000 »	2,547,982 42
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.				
ANCIENS SERVICES.				
3	Avances aux communes pour construction et ameublement de maisons d'école	60,314 21	160,000 »	220,314 21
4	Travaux de voirie vicinale, d'hygiène et d'amélioration des cours d'eau non navigables.	"	228,000 »	228,000 »
5	Continuation de l'armement de la garde civique.	570,587 98	900,000 »	1,470,587 98
5a	Acquisition d'œuvres d'art pour les collections de la galerie ancienne des musées de peinture et de sculpture de l'État.	100,000 »	"	100,000 »
	Total.	759,902 19	1,288,000 »	2,027,902 19
Routes et bâtiments civils.				
6	Construction de routes; raccordements de routes aux stations) engagements pris envers les communes antérieurement à 1881); construction de ponts; rachat de ponts concédés; rachat du droit de barrière sur des routes de l'État, construites au moyen de capitaux fournis par des actionnaires	422,995 57	1,800,000 »	2,222,995 57
7	Hôtel du gouvernement provincial à Bruges.	4,724 21	200,000 »	204,724 21
8	Observatoire royal de Bruxelles.	151,925 »	400,000 »	551,925 »
9	Locaux pour l'enseignement normal primaire	441,791 56	1,000,000 »	1,441,791 56
9a	Reconstruction du Palais de la Nation	"	1,200,000 »	1,200,000 »
10	Agrandissement du Palais de la Nation et des Ministères.	"	100,000 »	100,000 »
10a	Préservation des bâtiments civils contre les dangers d'incendie; exécution de travaux, acquisition de matériel, etc.	"	100,000 »	100,000 »
	▲ REPORTER.fr.	1,021,434 14	4,800,000 »	5,821,434 14

DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS reportés de l'exercice antérieur.	CRÉDITS nouveaux.	MONTANT TOTAL des crédits par article.
	Report. fr.	1,021,454 14	4,800,000 »	5,821,454 14
10b	Construction du Palais des Beaux-arts	125,000 »	»	125,000 »
10c	Conservatoire de Liège	250,000 »	»	250,000 »
10d	Hôtel des monnaies.	8,024 11	»	8,024 11
10e	Restauration du Palais des Princes-Évêques de Liège.	22,909 41	»	22,909 41
10f	Prison de St-Gilles	105,221 41	140,000 »	335,221 41
10g	École des humanités de Liège. — Agrandissement et reconstruction.	44,591 41	»	44,591 41
10h	Monument de l'ancien champ des manœuvres.	20,629 88	»	20,629 88
10i	Conservatoire royal de Bruxelles	63 02	1,472 28	1,535 20
	Total.	1,685,965 28	4,941,472 28	6,625,455 56
	Travaux hydrauliques.			
11	Meuse	625,000 »	1,275,000 »	1,900,000 »
12	Ourthe. — Rectification du Fourchu-Fossé	7,662 45	100,000 »	107,662 45
13	Canaux de Liège à Anvers. — Gare de croisement	14,794 85	46,100 »	60,894 85
14	Canaux houillers. — Construction du canal du centre et mise à grande section du canal de Charleroi.	1,200,000 »	4,500,000 »	5,700,000 »
15	Escaut. — Redressement, coupures, dragages, etc.	168,765 35	2,000,000 »	2,168,765 35
16	Ruisseau de l'Espierres. — Travaux d'amélioration et subsides aux provinces pour le recréusement du ruisseau.	14,500 »	33,900 »	48,400 »
17	Haine. — Travaux d'amélioration	»	150,000 »	150,000 »
18	Nouvelles installations maritimes d'Anvers	5,726,029 74	800,000 »	4,526,029 74
19	Canal de la Lys à l'Yperlee. — Reprise du canal et achèvement des travaux.	444,000 »	500,000 »	944,000 »
20	Canal de Nieuport par Furnes à Dunkerque. — Amélioration du bief de Furnes à la frontière	»	100,000 »	100,000 »
21	Canal de Gand à Terneuzen. — Amélioration de la partie belge et de la partie néerlandaise	168,550 15	5,000,000 »	5,168,550 15
22	Canal de Selzaete à la mer du Nord.	»	100,000 »	100,000 »
23	Dendre. — Travaux de parachèvement	119,858 82	20,000 »	139,858 82
24	Rupel — Travaux divers d'amélioration	9,827 51	25,000 »	54,827 51
25	Senne. — Travaux d'amélioration	»	500,000 »	500,000 »
25a	Grande Nèthe. — Construction d'un pont tournant au barrage du Bockt .	»	12,000 »	12,000 »
26	Port d'Ostende. — Agrandissement du bassin d'échouage.	»	550,000 »	550,000 »
26a	— — Travaux d'amélioration de l'avant-port et de la navigation vers Bruges.	16,102 56	»	16,102 56
	A REPORTER. fr.	6,515,051 59	15,512,000 »	20,027,051 59

DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CREDITS reportés de l'exercice antérieur.	CRÉDITS nouveaux.	MONTANT TOTAL des crédits par article.
	Restant fr.	6,515,051 50	15,512,000 »	20,027,051 50
26b	Endiguement du Zwyn. — Frais judiciaires, d'avoués et autres. . .	»	46,000 »	46,000 »
26c	Escaut maritime et ses affluents à marée. — Marégraphes.	50,400 »	»	50,400 »
26d	Lys	75,000 »	»	75,000 »
26e	Canal de Roulers à la Lys	22,850 80	»	22,850 80
26f	Barrage de la Gileppe	104,000 »	»	104,000 »
26g	Etablissement de lignes télégraphiques le long des voies navigables .	40,000 »	»	40,000 »
26h	Travaux stipulés dans le traité du 12 mai 1863 avec la Hollande (travaux d'amélioration à la rivière le Dommel)	54,963 95	»	54,963 95
26i	Détournement du Schyn, à Anvers.	15,649 41	»	15,649 41
	Total.	6,862,924 64	15,558,000 »	20,420,924 64
	Chemins de fer en construction.			
27	Lignes de la convention-loi des 1/26 juin 1877	2,876,599 20	6,565,000 »	9 441,599 20
28	Lignes de la convention-loi des 31 janvier-15 mars 1873 supposée modifiée par une convention-loi nouvelle à intervenir qui rempla- cerait les sections de Gedinne à Melleet et d'Epiave à Baronville (72 L. 5) par d'autres lignes déterminées et travaux faisant l'objet de la loi du 31 décembre 1885, portant autorisation pour le Gou- vernement de régler avec la Société anonyme de construction le compte de la ligne de Bastogne à Gouvy et de lui confier l'exécution de travaux supplémentaires à cette ligne.	509,751 20	2,100,000 »	2,609,751 20
29	Ceinture de Bruxelles	565,548 50	500,000 »	865,548 50
30	Ambleve	1,081,089 47	1,550,000 »	2,431,089 47
30a	Anvers vers Tilbourg.	8,000 »	»	8,000 »
30b	Libramont à Bertrix.	150,016 51	»	150,016 51
30c	Wavre à Jodoigne par Gastuche	250,000 »	»	250,000 »
30d	Audenarde à Orroir	115,808 55	»	115,808 55
30e	Station d'échange de Virton.	8,000 »	»	8,000 »
30f	Station de Dison	7,157 54	»	7,157 54
30g	Thielt à Lichtervelde	1,204 67	»	1,204 67
30h	Station de Braine l'Alleud	»	250,000 »	250,000 »
30i	Gare industrielle de Tournay	145,006 31	»	145,006 31
30j	Lignes de Tirlemont à Moll et de Tongres à Neerlinter.	»	150,000 »	150,000 »
30k	Travaux supplémentaires à faire exécuter et terrains supplémentaires à faire acquies par les Sociétés chargées de construire les chemins de fer faisant l'objet des conventions loi des 31 janvier-15 mars 1873 et 1/26 juin 1877 et frais de procès avec ces mêmes Sociétés .	»	100,000 »	100,000 »
30l	Ceinture de Liège	26,588 30	»	26,588 30
		5,524,570 14	11,015,000 »	16,539,570 14
	Total pour le Ministère de l'Intérieur	14,811,560 25	50,802,472 28	45,615,852 53

DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS reportés de l'exercice antérieur.	CRÉDITS nouveaux.	MONTANT TOTAL des crédits par article.
MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.				
31	Enseignement supérieur. — Construction et amélioration des locaux des Universités.	451,517 69	2,222,270 »	2,655,587 69
32	— moyen. — Construction et ameublement de locaux. .	»	1,500,000 »	1,500,000 »
33	— primaire. Id. Id. . .	»	1,500,000 »	1,500,000 »
34	Universités de Liège et de Gand. — Appareils et collections pour les cours pratiques.	77,000 »	74,000 »	151,000 »
34a	Écoles normales primaires et sections normales de l'État déjà existantes. — Amélioration de locaux	28,258 51	»	28,258 51
35	Ameublement des écoles et sections normales	29,646 40	100,000 »	129,646 40
35a	Bibliothèque centrale du Département de l'Instruction publique. . .	1,000 »	»	1,000 »
35b	Installation du Musée scolaire de l'État au pavillon du champ des manœuvres.	8,000 »	»	8,000 »
Total pour le Ministère de l'Instruction publique . . . fr.		575,222 60	5,596,270 »	5,971,492 60
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.				
36	Chemins de fer. — Voies et travaux	962,529 31	4,500,000 »	5,462,529 31
37	— Traction et matériel. — Extension du matériel roulant du réseau de l'État. — Reprise du matériel, du mobilier et de l'outillage de la ligne de Lierre-Turnhout dont la concession a été rachetée en exécution de la loi du 2 avril 1881	655,158 89	5,747,000 »	6,582,158 89
38	Postes. — Construction de bâtiments pour bureaux	16,085 79	500,000 »	516,085 79
39	Télégraphes. — Construction de lignes	126,875 52	500,000 »	426,875 52
40	Marine. — Matériel divers	55,200 »	539,450 »	574,650 »
40a	Rachat de la ligne de Marbehan à Virton	182,456 95	»	182,456 95
Total pour le Ministère des Travaux publics. fr.		1,958,082 41	11,186,450 »	13,144,552 44
MINISTÈRE DE LA GUERRE.				
42	Remplacement des fronts intérieurs de la citadelle du Nord	»	1,000,000 »	1,000,000 »
43	Amélioration du casernement	459,146 46	2,000,000 »	2,459,146 46
44	Construction du fort de Rupelmonde	287,662 95	1,000,000 »	1,287,662 95
45	Complément et amélioration de l'artillerie	24,261 77	1,800,000 »	1,824,261 77
46	Amélioration des armes portatives. Voitures à bagages	»	200,000 »	200,000 »
47	Armement des forts de Merxem, Zwijndrecht, Cruybeke, Waelhem, Lierre, Rupelmonde	»	500,000 »	500,000 »
A REPORTER. fr.		751,071 18	6,500,000 »	7,051,071 18

DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS reportés de l'exercice antérieur.	CRÉDITS nouveaux.	MONTANT TOTAL des crédits par article.
	REPORT.fr.	751,071 18	6,300,000 »	7,051,071 18
48	Transaction Pauwels	»	450,000 »	450,000 »
49	— Keller.	»	300,000 »	300,000 »
49a	Construction des travaux de défense du Bas-Escaut	24,760 »	»	24,760 »
49b	Construction des forts de Lierre et de Waelhem.	23,047 82	»	23,047 82
	Total pour le Ministère de la Guerre.fr.	798,879 »	7,050,000 »	7,848,879 »
	MINISTÈRE DES FINANCES.			
50	Appropriation des terrains des places fortes démantelées.	»	200,000 »	200,000 »
	Total pour le Ministère des Finances	»	200,000 »	200,000 »
	— — de la Guerre.	798,879 »	7,050,000 »	7,848,879 »
	— — des Travaux publics.	1,958,082 44	11,186,450 »	13,144,532 44
	— — de l'Instruction publique	575,222 60	5,396,270 »	5,971,492 60
	— — de l'Intérieur	14,811,360 25	50,802,472 28	65,613,832 53
	— — de la Justice.	347,982 42	2,000,000 »	2,347,982 42
	Total des dépenses sur ressources extraordinaires.	18,491,526 71	56,635,102 28	75,126,718 99

(18)

BUDGET DE L'EXERCICE 1884.

DÉVELOPPEMENTS DU TABLEAU XIV

(DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES).

NOTE

A L'APPUI DES PRÉVISIONS DE DÉPENSE.

AMENDEMENTS.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

ARTICLE 1^{er}. — *Palais de Justice. — Travaux.*

Crédit demandé pour 1884 au projet de budget primitif.	fr. 1,200,000	»
— — au projet de budget amendé.	fr. 1,700,000	»
AUGMENTATION		fr. 500,000

Dans la note justificative des crédits proposés au budget de 1884, tableau XIV, pour la construction et l'éclairage du Palais de Justice de Bruxelles, il a été annoncé qu'un dernier crédit de 1,000,000 devrait être demandé pour l'achèvement des travaux de construction du palais.

La loi du 1^{er} août 1883 ayant alloué un nouveau crédit de 500,000 francs au département de la justice, le dernier crédit doit être réduit à la somme de 500,000 francs

Cette somme est demandée pour l'exercice 1884 : il y a lieu dès lors de porter à 1,700,000 francs le crédit de 1,200,000 francs inscrit au tableau XIV, parce que le crédit serait insuffisant pour le paiement, exigible cette année, de tous les travaux qui ont été exécutés.

ART. 2. — *Palais de Justice. — Ameublement.*

Crédit à reporter fr. : 71,247 16 c.

La loi du 26 avril 1883 a alloué un crédit de 369,747 francs pour l'ameublement du Palais de Justice.

Les sommes ordonnancées jusqu'à ce jour et celles qui ont été retenues à titre de garantie, et doivent être imputées sur l'exercice 1883, s'élèvent à la somme de fr. 298,499 84 c.

Le report du reliquat, soit fr. 71,247 16 c est demandé au budget de 1884 parce que la plus grande partie de cette somme est déjà engagée et sera affectée au paiement des objets mobiliers qui ont été commandés et qui, pour la plupart sont déjà exécutés, mais n'ont pas encore été reçus. Le surplus est nécessaire pour compléter l'ameublement du palais.

ART. 2^e. — *Frais d'expropriation des bâtiments de l'asile des hommes aliénés à Froidmont et de quelques parcelles de terre.*

Crédit à reporter : 50,000 francs.

La loi du 1^{er} avril 1879 a alloué un crédit de 50,000 francs pour frais d'expropriation des bâtiments de l'asile des hommes aliénés à Froidmont, et de quelques parcelles de terre.

Il y a lieu de maintenir ce crédit, dont le report au budget de 1884 est demandé.

ART. 2'. — *Travaux d'amélioration et d'entretien des bâtiments des prisons.*

Crédit à reporter : fr. 226,735 26 c'.

La loi du 1^{er} août 1883 a alloué un crédit de 300,000 francs pour travaux d'amélioration et d'entretien des bâtiments des prisons.

Les sommes ordonnancées jusqu'à ce jour et celles qui doivent encore l'être sur l'exercice 1883 s'élèvent au chiffre de fr. 73,264 74 c'.

Le report du reliquat, soit fr. 226,735 26 c', est demandé au budget de 1884, parce que cette somme est absolument nécessaire pour les travaux dont l'exécution a été décidée.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

ANCIENS SERVICES.

ART. 3. — *Avances aux communes pour construction et ameublement de maisons d'école.*

Crédit à reporter : fr. 69,314 21 c'

La loi du 27 août 1880 a alloué au Département de l'Intérieur un crédit spécial de 2,500,000 francs pour être employé en avances aux provinces et aux communes pour la construction et l'ameublement de maisons d'école fr. 2,300,000 »

Les sommes liquidées sur ce crédit s'élèvent à 2,230,685 79

Il reste disponible une somme de fr. 69,314 21

qui devra être reportée au Budget de 1884 et ajoutée au nouveau crédit de 160,000 francs inscrit à l'article 3, afin de faire face aux engagements déjà contractés envers les provinces de Limbourg et de Namur et envers la commune de Cras-Avernas, lesquels s'élèvent actuellement à 188,100 francs.

Le crédit nouveau à solliciter de la Législature devra donc être porté de 160,000 francs à 229,314 francs. Une somme de fr. 41,214 21 c' restera ainsi à la disposition du Gouvernement pour faire, au besoin, de nouvelles avances aux provinces et aux communes en 1884.

ART. 5. — *Continuation de l'armement de la garde civique.*

Crédit à reporter : fr. 570,587 98 c.

La loi du 23 août 1881 a alloué un crédit de	fr. 1,100,000 »
Il restait disponible au 1 ^{er} janvier 1883	1,092,554 »
Les sommes liquidées et ordonnancées pendant le cours de l'exercice, s'élèvent à	521,966 02
La partie de l'allocation qui restera disponible au 31 décembre 1883 est donc de	fr. 570,587 98

Cette somme doit être reportée au Budget de 1884; elle paraît nécessaire pour pourvoir aux paiements successifs à résulter des fournitures mensuelles d'armes et accessoires : 16,200 fusils, 15,000 équipements de garde, 220 équipements de tambour, 2,000 épées-baïonnettes, 30,000 monte-resorts, etc., seront délivrés en 1884.

La dépense de ces fournitures est évaluée à 1,420,277 francs.

En conséquence, le crédit nouveau de 900,000 francs inscrit à l'article 5 du Budget des dépenses sur ressources extraordinaires pour 1884, doit être majoré de l'excédent disponible de fr. 570,587 98 c. que laisse le crédit de 1,100,000 francs de 1881.

ART. 5^A. — *Acquisition d'œuvres d'art pour les collections de la galerie ancienne des musées de peinture et de sculpture de l'État.*

Crédit à reporter : 100,000 francs.

Un crédit spécial de 100,000 francs a été ouvert, en 1876, au Département de l'Intérieur, pour l'acquisition d'œuvres d'art pour les collections de la galerie ancienne des musées de peinture et de sculpture de l'État.

Le crédit est resté sans emploi jusqu'à présent. Il ne s'est pas présenté d'occasion d'acquérir des œuvres anciennes, en dehors de celles dont le prix a pu être imputé sur la dotation ordinaire des musées. Mais cette dotation étant insuffisante pour assister utilement aux enchères publiques en vue de l'achat éventuel d'œuvres de maîtres anciens, on doit pouvoir disposer, le cas échéant, de ressources extraordinaires. En conséquence, on sollicite de la Législature le report de la somme de 100,000 francs au Budget des dépenses sur ressources extraordinaires de 1884.

SERVICES DES ROUTES ET DES BATIMENTS CIVILS, DES TRAVAUX HYDRAULIQUES
ET DES CHEMINS DE FER EN CONSTRUCTION.

Le tableau ci-après résume les propositions de reports et autres amendements en ce qui concerne les services *des routes et des bâtiments*

civils, des travaux hydrauliques et des chemins de fer en construction.

Désignation des services.	CREDITS primitivement demandés au projet de budget de 1884.	AMENDEMENTS				CREDITS définitivement demandés.
		1 ^{er} Par suite de re- ports d'anciens crédits non dé- pensés au 31 dé- cembre 1883.	2 ^e Par suite d'aug- mentation des dépenses primi- tivement pro- posées au budget de 1884.	3 ^e Par suite de diminution sur les dépenses pri- mitivement pro- posées au budget de 1884.	4 ^e Par suite de dépenses qui n'a- vaient pas été pri- mitivement pro- posées au budget de 1884.	
Routes et bâtiments civils	3,500,000	1,685,963 28	"	"	1,441,472 28	6,625,435 56
Travaux hydrauliques	13,500,000	6,802,924 64	"	"	58,000 "	20,420,924 64
Chemins de fer en construction	12,780,434	5,524,570 11	654,566 "	2,900,000	500,000 "	16,559,570 14
	29,780,434	14,071,458 03	654,566 "	2,900,000	1,999,472 28	43,585,930 34

Les augmentations résultant des amendements se justifient comme il suit.

Routes et bâtiments civils.

ART. 6. — *Construction de routes, raccordement de routes aux stations* (engagements pris envers les communes antérieurement à 1881). — *Construction de ponts, rachat de ponts concédés.*

Crédit à reporter : fr. 422,993 57 c.

La somme globale de fr. 422,993 57 est destinée à permettre la liquidation de créances résultant de travaux en cours qui seront faits et acceptés en 1884.

ART. 7. — *Hôtel du Gouvernement provincial, à Bruges.*

Crédit à reporter : fr. 4,724 21 c.

Cette somme permettra de liquider, dans le courant du mois de juillet 1884, le solde de l'entreprise des travaux de construction d'une partie des fondations du nouvel hôtel; ces travaux, qui ont été adjugés au sieur E. Tournay, à Bruges, ont occasionné une dépense de fr. 47,242 12 c.

ART. 8. — *Déplacement de l'Observatoire royal de Bruxelles.*

Crédit à reporter : 151,925 francs.

Cette somme est destinée à couvrir les frais de construction de trois bâtiments à ériger à Uccle pour le nouvel observatoire; ces travaux ont été adjugés moyennant la somme de 168,500 francs au sieur Jos. Sacton, à St-Gilles, qui a douze mois pour les exécuter.

ART. 9. — *Locaux pour l'enseignement normal primaire.*

Crédit à reporter : fr. 441,791 36 c.

Cette somme doit permettre le paiement de créances à résulter de travaux adjugés, non encore terminés, qui seront acceptés dans le courant de l'année 1884.

ART. 9a — *Reconstruction du palais de la Nation.*

Crédit demandé : 1,200,000 francs.

Cette somme est destinée au paiement des travaux qui seront exécutés en 1884.

Un nouveau crédit de 1,000,000 de francs est demandé pour le même objet au budget de l'exercice 1885.

ART. 10a. — *Préservation des bâtiments civils contre les dangers d'incendie; exécution de travaux, acquisition de matériel, etc.*

Crédit demandé : 100,000 francs.

Une visite générale de tous les bâtiments civils a été ordonnée, à l'effet de s'assurer si les dispositions des constructions et celles des appareils de chauffage et d'éclairage présentent des garanties suffisantes contre les dangers d'incendie, et d'examiner les mesures qu'il y aurait lieu de proposer, le cas échéant, tant pour les compléter que pour combattre efficacement, dès leur origine, les incendies qui se déclareraient; la plupart des bâtiments civils ont déjà été visités à ce point de vue; au moyen de la somme demandée, on pourra réaliser les mesures à prendre dans le but indiqué.

ART. 10b. — *Construction du Palais des beaux-arts.*

Crédit à reporter : 123,000 francs.

Cette somme est destinée à payer des travaux entrepris en 1883, mais qui ne seront *faits et acceptés* qu'en 1884.

ART. 10c. — *Conservatoire royal de musique de Liège.*

Crédit à reporter : 250,000 francs.

Cette somme est indispensable pour permettre de payer de nouveaux à-comptes sur le montant de la part d'intervention de 500,000 francs promise par l'État à la ville de Liège qui s'est chargée de l'exécution des travaux.

ART. 10 d. — Construction de l'Hôtel des Monnaies.

Crédit à reporter : fr. 8,024 41 c.

Cette somme est destinée au paiement de créances dont les intéressés n'ont pas remis, jusqu'à présent, les pièces justificatives.

ART. 10 e. — Restauration du palais des princes-évêques de Liège.

Crédit à reporter : fr. 22,999 41 c.

Cette somme sera affectée à payer des travaux d'appropriation de divers locaux à l'usage de la cour d'assises, lesquels ne seront terminés et acceptés qu'en 1884.

ART. 10 f. — Construction de la prison cellulaire de Saint-Gilles.

Crédit demandé : fr. 333,221 41 c.

Le crédit sollicité comprend : fr. 193,221 41 c, somme reportée de 1883 à 1884, plus 140,000 francs nécessaires pour faire face à des dépenses nouvelles.

L'exposé des motifs à l'appui du projet de loi déposé à la Chambre des Représentants, le 12 juillet 1881, porte qu'il est probable que la dépense totale à résulter de la construction de la prison s'élèvera à 4,820,000 francs; les sommes mises jusqu'à ce jour à la disposition du Gouvernement pour cet objet montent ensemble à 4,670,000 francs, de sorte que si l'on y ajoute le nouveau crédit demandé de 140,000 francs, on arrive au chiffre de 4,810,000 francs qui est de 10,000 francs en-dessous des prévisions.

Les travaux de grosse construction de la prison sont entièrement terminés; le crédit de 140,000 francs permettra d'exécuter divers travaux complémentaires de parachèvement, tels que le placement de paratonnerres l'établissement de trottoirs, etc.

ART. 10 g. — Agrandissement et reconstruction partielle de l'école normale des humanités, à Liège.

Crédit à reporter : fr. 44,591 41 c.

Cette somme est destinée à couvrir les dépenses résultant de travaux d'agrandissement et de reconstruction en cours, et qui doivent être reçus définitivement en août 1884.

ART. 10 h. — Monument de l'ancien champ des manœuvres.Crédit à reporter : fr. 20,629 88 c^s.

On demande le report de cette somme pour acquitter des dépenses résultant de travaux exécutés pour l'établissement d'appareils de chauffage, travaux dont la réception définitive sera faite après l'hiver 1883-1884.

ART. 10 i. — Conservatoire royal de musique de Bruxelles.

Crédit nouveau demandé.	fr.	1,472 28
Crédit à reporter.	fr.	62 92
TOTAL.	fr.	1,535 20

Cette somme est nécessaire pour le payement des frais et honoraires réclamés par les experts qui ont présenté tardivement leurs états (procès intenté par les entrepreneurs de la construction des bâtiments). La somme de fr. 1,535 20 c^s comprend fr. 62 92 c^s reportés de l'exercice de 1883 et fr. 1,472 28 c^s demandés à nouveau.

Travaux hydrauliques.**ART. 11. — Meuse.**

Crédit à reporter : 625,000 francs.

Ce report est sollicité pour pouvoir effectuer des expropriations de terrains, assurer la continuation de travaux sur engagements contractuels qui n'ont pas pu être terminés en 1883, ainsi que pour couvrir l'insuffisance du crédit primitivement pétitionné au tableau XIV du budget de 1884 (1 million 275,000 francs), et permettre de remplir le programme indiqué dans l'exposé des motifs dudit budget, Art. 11, page 543.

ART. 12. — Ourthe.Crédit à reporter : 7,662 45 c^s.

Ce report est demandé pour solder des travaux reçus le 12 janvier 1884.

ART. 13. — Canaux de Liège à Anvers. — Gare de croisement.Crédit à reporter : fr. 14,794 83 c^s.

Ce report est demandé pour solder des travaux reçus le 19 janvier 1884.

ART. 14. — *Canaux houillers. — Construction du canal du centre et mise à grande section du canal de Charleroi.*

Crédit à reporter : 1,200,000 francs.

Une grande partie des travaux en cours d'exécution devra être achevée en 1884; les travaux du bief de partage adjugés récemment pour la somme de 1,695,000 francs viennent d'être entamés et doivent être terminés en 2 ans. On va commencer les opérations d'acquisitions de terrains pour l'élargissement des embranchements. Les travaux de construction de la première section du canal du centre doivent être achevés en 1885. On peut compter qu'en 1884, il devra être payé de ces divers chefs 5,700,000 francs qui seront couverts, à concurrence de 1,200,000 francs, par le report sollicité et à concurrence de 4,500,000 francs par le crédit pétitionné au tableau XIV du Budget de 1884.

ART. 15. — *Escaut. — Redressement, coupures, dragages, etc.*

Crédit à reporter : fr. 168,765 35 c.

Il reste à payer, au 1^{er} janvier 1884, pour la continuation des diverses entreprises de travaux en cours d'exécution sur le haut et le bas-Escaut, et résultant d'engagements contractuels, fr. 842,691 46 c dont une partie aurait dû, si la marche des travaux avait été parfaitement régulière, être soldée en 1883 et n'a pas été dépensée pendant cet exercice, par suite de retard provenant de causes diverses, intempéries, crues ou difficultés de terrains. Le report sollicité permettra de payer une portion des travaux en retard à mesure de leur achèvement; le restant des engagements contractuels sera liquidé au moyen d'une partie du nouveau crédit de 2 millions demandé au tableau XIV du Budget de 1884, ainsi que cela a été dit à l'article 15, page 544.

ART. 16. — *Ruisseau d'Espierres.*

Crédit à reporter : 14,500 francs.

Ce report est sollicité pour permettre la liquidation de frais d'avoués et de dépenses éventuelles d'appel, ainsi que pour assurer la construction éventuelle d'un barrage-déversoir près de la frontière française, pour le cas où les promesses faites au sujet de l'épuration des eaux ne seraient pas tenues.

ART. 18. — *Nouvelles installations maritimes d'Anvers.*

Crédit à reporter : fr. 5,726,029 74 c.

Une loi spéciale promulguée le 31 décembre dernier, justifie suffisamment la nécessité de ce report.

ART. 19. — Canal de la Lys à l'Yperlée. — Reprise du canal.

Crédit à reporter : 444,000 francs.

Ce report est sollicité pour permettre le paiement d'une partie de la soulte à servir à la Société pour la reprise du canal. Cette somme ne pourra être liquidée que lorsque la société aura satisfait aux conditions de la convention qui fixe la reprise du canal.

ART. 21. — Canal de Gand à Terneuzen. — Amélioration de la partie belge et de la partie néerlandaise.

Crédit à reporter : fr. 168,850 15 c.

Ce report est sollicité pour permettre de liquider une partie des dépenses résultées de travaux effectués en 1883 sur le territoire néerlandais, mais dont le règlement de compte ne pourra avoir lieu que dans le courant du premier trimestre de l'année courante.

ART. 23. — Dendre. — Travaux de parachèvement.

Crédit à reporter : fr. 119,838 82 c.

Ainsi que cela a été énoncé dans l'exposé des motifs à l'appui du crédit alloué par la loi du 1^{er} août 1883 pour le service de la Dendre canalisée, l'État a été condamné à payer à la Société concessionnaire du canal de Blaton à Ath et de la Dendre canalisée, une indemnité annuelle de 31,200 francs, aussi longtemps que le mouillage de la rivière canalisée ne sera pas relevé à 2^m10. — Le report sollicité a pour but d'assurer le paiement de ces travaux et celui de l'indemnité à servir à la société concessionnaire pour 1884. Il y a, en outre, à pourvoir en 1884 au paiement du prix d'une usine établie sur le Molendender qui est en voie d'expropriation.

ART. 24. — Rupel. — Travaux divers d'amélioration.

Crédit à reporter : fr. 9,827 31 c.

On demande le report de cette somme pour le paiement de travaux entrepris en 1883 et dont la réception définitive ne s'effectuera qu'en 1884.

ART. 25a — Construction d'un pont tournant sur la passe navigable du barrage établi sur la Grande-Nèthe, à la limite des communes de Gestel et de Kessel au lieu dit : « Bockt. »

Crédit demandé : 12,000 francs.

En 1876, l'État a construit à la limite des communes de Gestel et de Kessel,

à l'endroit dit : « Bockt, » le sixième et dernier barrage projeté pour l'amélioration de la Grande-Nèthe.

Ce barrage ne fut pas, comme les autres, surmonté d'un pont, parce que le tracé d'une route communale, destinée à relier Berlaer et Kessel, et qui, dans certaine hypothèse, devait franchir la rivière au moyen de ce pont, donnait lieu à des discussions entre les communes intéressées. Le Gouvernement qui s'était engagé à construire un pont sur le barrage du Bockt, si la route passait par cet endroit, se borna donc, à l'époque précitée, à ménager dans le barrage les enclaves et autres dispositions nécessaires pour permettre la pose d'un tablier métallique, si la mesure était reconnue utile.

Le désaccord entre les communes subsista quelques années encore, mais il prit fin en 1882, et la construction d'une route reliant Berlaer à Kessel et passant par le Bockt fut entamée en mars 1883.

Les travaux de cette route sont actuellement en voie d'achèvement et il devient urgent de prendre les mesures nécessaires pour procéder à la construction du pont dont il est question ci-dessus.

Un crédit de 12,000 francs est demandé pour pourvoir aux dépenses à résulter de l'établissement de cet ouvrage.

ART. 26a. — Port d'Ostende. — Travaux d'amélioration de l'avant-port.

Crédit à reporter : fr. 16,102 56 c.

Ce report est sollicité pour liquider les frais d'achat d'un terrain pour lequel les négociations d'acquisition sont sur le point d'être terminées.

ART. 26b. — Endiguement du Zwijn. — Frais judiciaires d'avoués et autres.

Crédit demandé : 46,000 francs.

Par jugement du 4 août 1879, le tribunal de 1^{re} instance de Bruges avait chargé trois experts d'évaluer certains dommages causés au Polder du Haze-gras, par suite des travaux d'endiguement du Zwijn.

C'est pour payer les frais résultant de cette expertise qu'un crédit de 1,000 francs fut alloué par la loi du 24 mai 1882.

Par jugement du 31 juillet 1883, l'État est condamné à payer audit Polder la somme de fr. 9,238 70 c, en principal, plus divers intérêts et les dépens.

L'État doit, en outre, solder les frais de ses avoués, les frais d'expertise, ainsi que les honoraires des avocats qui ont occupé pour l'État dans l'affaire relative au Schorre du Zwijn et qui ne sont pas les conseils ordinaires du Département.

Un crédit de 46,000 francs est demandé aux Chambres pour liquider les frais en question.

ART. 26 c. — Maréographes.

Crédit à reporter : 39,400 francs.

L'entreprise a été adjugée le 28 février 1883; le paiement du prix de ces appareils devra être effectué en 1884. La dépense était prévue devoir être payée au moyen du crédit de 40,000 francs, alloué par la loi du 24 mai 1882.

ART. 26 d. — Lys. — Travaux d'amélioration.

Crédit à reporter : 73,000 francs.

La somme de 73,000 francs dont le report est sollicité doit être affectée au paiement du solde du prix de divers travaux qui sont sur le point d'être complètement achevés.

Elle servira également à payer des frais de justice qui sont mis à charge de l'État par un jugement rendu à l'occasion des travaux de reconstruction du pont de Courtraï.

ART. 26 e. — Canal de Roulers à la Lys.

Crédit à reporter : fr. 22,859 89 c.

Cette somme de fr. 22,859 89 c. forme le solde des travaux qui seront achevés dans les premiers mois de 1884.

ART. 26 f. — Barrage de la Gileppe.

Crédit à reporter : 104,000 francs.

Solde à payer à la ville de Verviers, aux termes de l'article 3 de l'arrêté royal du 27 septembre 1881, lorsqu'il aura été constaté que les travaux restant à effectuer seront achevés.

ART. 26 g. — Établissement de lignes télégraphiques le long des voies navigables.

Crédit à reporter : 40,000 francs.

Ce report est sollicité pour l'achèvement des travaux du réseau et notamment de la ligne destinée à desservir les appareils maréographiques de l'Escaut maritime, ainsi que du parachèvement des lignes internationales.

ART. 26 h. — Travaux stipulés dans le traité du 12 mai 1863, avec les Pays-Bas. — Travaux d'amélioration à la rivière le Dommel.

Crédit à reporter : fr. 54,963 95 c.

Le travaux seront vraisemblablement reçus en 1884; il y aura alors lieu de

payer le solde, y compris certaines dépenses accessoires pour lesquelles on prévoit une somme de fr. 4,963 93 c^t en sus de celle de 50,000 francs formant le solde en question.

ART. 26 i — *Détournement des Schyn, à Anvers.*

Crédit à reporter : fr. 13,649 41 c^t.

Ces travaux, imposés par une convention, ne sont pas encore adjugés, par suite de modifications reconnues nécessaires dans la rédaction des projets.

On propose de ne reporter que la somme strictement indispensable pour terminer certaines acquisitions de terrains du reste peu importantes et liquider des frais d'avoués et autres.

Chemins de fer en construction.

ART. 27. — *Libellé actuel : Lignes de la convention — loi des 1^{er}/26 juin 1877, supposée modifiée par une convention — loi nouvelle à intervenir, qui remplacerait Bruxelles (ouest) — Zellick-Londerzeel, l'embranchement du Bois de la Cambre et Chimay-frontière par d'autres lignes à déterminer* Fr. 6,565,000 «

AMENDEMENT. — *Lignes de la convention — loi des 1^{er}/26 juin 1877* Fr. 9,441,399 20 c^t.

Les lignes ou sections de lignes qui doivent encore être livrées à l'État à fin d'exploitation, en exécution de la convention — loi des 1^{er}/26 juin 1877 — font toutes partie du réseau dont la construction a été rétrocédée à la Banque de Belgique, par la Société anonyme de construction de chemins de fer (Convention-loi des 25 avril/3 juin 1870).

Ces lignes ou sections de lignes sont les suivantes :

1 ^o Mettet à Acoz.	longueur.	13.470 mètr.
2 ^o Clabecq à Braine-l'Alleud	»	12.640 »
3 ^o Ecaussines à Ronquières	»	8.180 »
4 ^o Ronquières à Virginal	»	3.410 »
5 ^o Clabecq à Lembecq.	»	2.460 »
6 ^o Sotteghem à Ellezelles	»	17.660 »
7 ^o Estaimpuis à la frontière	»	6.680 »
8 ^o Couillet à Châtelet	»	5.000 »
9 ^o Bruxelles(ouest) par Zellick à Londerzeel. »		19.600 »
10 ^o Embranchement du Bois de la Cambre. »		2.420 »
11 ^o Chimay à la frontière	»	14.740 »
TOTAL. .		<u>102.260 »</u>

Ces lignes ou sections de lignes peuvent se diviser en trois groupes savoir :

A. En construction : Mettet à Acoz, Clabecq à Braine-l'Alleud, Écaussines à Ronquières, Ronquières à Virginal, Clabecq à Lembecq et Soltegem à Ellezelles, mesurant ensemble. 57.820 mètr.

B. Devant être commencées prochainement : Estainpuis à la frontière et Couillet à Châtelet, mesurant ensemble 7.680 mètr.

C. A supprimer, si la législature approuve à cet égard les propositions que le Gouvernement lui soumet par un projet de loi spécial : Bruxelles (ouest) par Zellick à Londerzeel, embranchement du Bois de la Cambre et Chimay à la frontière, mesurant ensemble. 36,760 mètr.

Total comme ci-dessus. 102.260 mètr.

Pour les lignes ou sections de lignes formant les postes *A* et *B* ci-dessus, il reste à dépenser 8,224,250 francs dont on prévoit que 6,565,000 francs, incomberait à l'exercice 1884 et 1,659,250 francs à l'exercice 1883.

L'indemnité qui serait due à la Banque de Belgique, du chef de la suppression des lignes ou sections de lignes formant le poste *C* ci-dessus, par application de l'article 1794 du Code civil, serait déterminée par le pouvoir judiciaire. Le Gouvernement ne croit pas dès lors opportun d'indiquer ici le montant de l'indemnité qu'il considérerait comme équitablement due.

Dans ces conditions, il propose à la Législature de porter au Budget pour 1884, pour les lignes de la convention-loi des 1^{er}/26 juin 1877, la somme de fr. 9,451,696 59 c^s qui s'établit comme suit :

1^o Somme portée au projet de Budget et qui se trouve être précisément égale à celle que l'on prévoit devoir être dépensée sur l'exercice 1884 pour les lignes et sections de lignes formant les postes *A* et *B*

ci-dessus fr. 6,565,000 »

2^o Somme à reporter de l'exercice 1883 2,876,599 20

TOTAL. fr. 9,441,599 20

ART. 28. — LIBELLÉ ACTUEL : *Lignes de la convention-loi des 31 janvier 15 mars 1873, supposée modifiée par une convention-loi nouvelle à intervenir, qui remplacerait les sections de Gedinne à Mettet et d'Eprave à Baronville (72^k,5) par d'autres lignes à déterminer.* . fr. 5,000,000 »

AMENDEMENT. — *Lignes de la convention-loi des 31 janvier/15 mars 1873, supposée modifiée par une convention-loi nouvelle à intervenir, qui remplacerait les sections de Gedinne à Mettet et d'Eprave à Baronville (72^k,5) par d'autres lignes à déterminer, et travaux faisant l'objet de la loi du 31 décembre 1883, portant autorisation, pour le Gouvernement, de régler avec la Société anonyme de construction le compte de la ligne de Bastogne à Gouvvy et de lui confier l'exécution des travaux supplémentaires à cette ligne.* fr. 2,609,751 20

Le chiffre de 3,000,000 de francs avait été indiqué à une époque où l'on prévoyait que la convention-loi nouvelle à intervenir aurait pu être conclue et approuvée avant l'hiver, de façon à pouvoir imprimer une vive impulsion aux travaux de lignes nouvelles dans le courant de l'année 1884. Il ne pourra en être ainsi, et l'on ne prévoit aujourd'hui qu'une dépense de 1,000,000 de francs en 1884 pour ces lignes nouvelles.

D'autre part, les dépenses prévues, sur l'exercice 1884, pour l'achèvement des sections conservées, mais non encore livrées à l'État, du réseau primitif, c'est-à-dire pour les sections de Rochefort à Eprave et de Limerlé à Gouvy, ainsi que les dépenses à résulter de l'exécution de la loi susvisée du 31 décembre 1883, ne s'élèverait pas, d'après les prévisions actuelles, à plus de fr. 1,609,731 20 c.

Il y a donc lieu de réduire à fr. 2,609,731 20 c le montant du crédit afférent à l'article 28 avec le nouveau libellé proposé ci-dessus.

ART. 29. — LIBELLÉ ACTUEL : (<i>ceinture de Bruxelles</i>) . . .	fr. 500,000 »
AMENDEMENT : (<i>ceinture de Bruxelles</i>) . . .	fr. 863,548 59

Le chiffre nouveau s'établit comme suit :

Chiffre primitif.	fr. 500,000 »
Report sur le crédit de 1,900,000 francs alloué par la loi du 23 mai 1880.	fr. 200,000 »
Report de l'excédent disponible provenant du crédit de 700,000 francs alloué par la loi du 17 juillet 1877.	fr. 163,548 59
TOTAL.	fr. 863,548 59

Telle est approximativement la somme qu'on prévoit devoir être dépensée sur l'exercice 1884 pour la transformation du chemin de fer de ceinture de Bruxelles, entre la rue de la Loi et la station de la rue Rogier.

ART. 30. -- LIBELLÉ ACTUEL : <i>Amblève</i>	fr. 713,434 »
AMENDEMENT : <i>Amblève</i>	fr. 2,431,089 47

Les engagements contractés pour travaux de construction de la première section du chemin de fer de la vallée de l'Amblève, s'élèvent à fr. 6,180,296 86 sur lesquels des services ont été faits et acceptés en 1883, à concurrence de 3,908,111 91

Il restera à payer sur l'exercice 1884, du chef de ces engagements 2,272,184 93

L'estimation des dépenses à faire en 1884, en sus de celle ci-dessus, monte à 158,904 52

ENSEMBLE. fr. 2,431,089 48

Le chiffre demandé primitivement pour 1884 était de . fr.	718,434 »
Le report de l'excédent disponible sur le crédit de 6,000,000	
de francs alloué par la loi du 4 août 1879 est de.	1,081,089 47
Il y a un manquant de	634,566 »
pour reproduire le total ci-dessus de fr.	2,431,089 47

ART. 30 a. — *Anvers vers Tilbourg.*

Crédit à reporter : 8,000 francs.

Le report de ce crédit est demandé pour permettre au Gouvernement de continuer les études de ce chemin de fer pour lequel la loi du 4 août 1879 avait alloué un premier crédit de 3,000,000 de francs. La somme dépensée pour frais d'études, acquisitions de terrains et premiers travaux au 1^{er} janvier 1884 est de 271,572 francs.

ART. 30 b. — *Libramont à Bertrix.*

Crédit à reporter : fr. 130,016 31 c.

Le report de la somme de fr. 130,016 31 c est demandé pour permettre, sur le chemin exploité dont il s'agit, l'agrandissement de la station de Bertrix, la construction d'un bâtiment aux recettes dans la gare de Luchy et le règlement de certaines acquisitions de terrains.

La loi du 4 août 1879 avait alloué pour cette ligne un crédit de 2,000,000 de francs. La somme dépensée au 1^{er} janvier 1884 est de fr. 1,719,983 69 c.

ART. 30 c. — *Wavre à Jodoigne par Gastuche.*

Crédit à reporter : 250,000 francs.

Le report de ce crédit est demandé pour permettre au Gouvernement d'entamer en 1884 les acquisitions des terrains et l'exécution de travaux de la section de Wavre à Grez-Doiceau. La loi du 4 août 1879 avait alloué un premier crédit de 2,000,000 de francs pour le chemin de fer de Wavre à Jodoigne. La somme dépensée pour frais d'études au 1^{er} janvier 1884 est de fr. 58,212 19 c.

ART. 30 d. — *Audenarde à Orroir.*

Crédit à reporter : fr. 115,808 55 c.

Presque tous les terrains nécessaires à l'établissement de ce chemin de fer sont achetés.

Le report de la somme de fr. 115,808 55 c^s est sollicité pour permettre la continuation de ces acquisitions et le règlement des acquisitions en cours.

La loi du 4 août 1879 avait alloué pour cette ligne un premier crédit de 2,000,000 de francs. La somme dépensée au 1^{er} janvier 1884 pour frais d'études et acquisitions de terrains est de fr. 392,191 45 c^s.

ART. 30 e. — *Station d'échange de Virton.*

Crédit à reporter 8,000 francs.

Le report de la somme de 8,000 francs est demandé pour permettre de terminer quelques règlements de comptes relatifs à des achats de terrains et d'exécuter certains travaux de parachèvement.

La loi du 4 août 1879 avait alloué pour cette station un crédit de 1,000,000 de francs. — La somme dépensée au 1^{er} janvier 1884 est de fr. 856,826 52 c^s.

ART. 30 f. — *Station de Dison.*

Crédit à reporter : fr. 7,157 54 c^s.

Ce report est demandé en vue d'un règlement de compte.

La loi du 14 août 1881 avait alloué un crédit de 300,000 francs pour cette station. — La somme dépensée au 1^{er} janvier 1884 est de fr. 292,842 46 c^s.

ART. 30 g. — *Thiell-Lichterfelde.*

Crédit à reporter : fr. 1,204 67 c^s.

Ce report est demandé en vue d'un règlement de compte. Une somme de 78,000 francs avait été réservée pour cet objet sur le crédit de 16,500,000 francs alloué par la loi du 4 août 1879. — La somme dépensée au 1^{er} janvier 1884 est de fr. 76,993 55 c^s.

ART. 30 h. — *Station de Braine-l'Alleud.*

Crédit demandé : 250,000 francs.

Il résulte de l'Exposé des motifs de la loi du 4 août 1879, que le crédit de 16,500,000 francs alloué par le § 43 de cette loi sous la rubrique :

« Chemins de fer en exploitation, voies et travaux. Travaux d'extension » et de compléments » comprenait une somme de 400,000 francs pour travaux à effectuer dans les stations de Tubize et de Braine-l'Alleud.

Il résulte, d'autre part, des renseignements fournis par l'administration des chemins de fer de l'État que cette somme a dû être affectée à d'autres travaux que ceux de ces deux stations.

Il est nécessaire que la station de Braine-l'Alleud soit aménagée en vue de permettre l'entrée de la ligne de Tubise à Braine-l'Alleud, que la Banque de Belgique livrera vraisemblablement à l'État, à fin d'exploitation, dans le courant de l'année 1884.

On estime qu'une dépense de 250,000 francs sera nécessaire à cette fin.

ART. 30 i. — Gare industrielle de Tournai.

Crédit à reporter : fr. 145,006 31 c^s.

Ce report est demandé en vue de l'achèvement de ces travaux.

Une somme de 280,000 francs avait été réservée, pour les gares industrielles de Tournai et de Couillet sur le crédit de 6,000,000 de francs alloué par la loi du 2 avril 1881. — La somme dépensée au 1^{er} janvier 1884 est de fr. 154,993 69 c^s.

ART. 30 j. — Tirlemont à Moll et Tongres à Neerlinter.

Crédit demandé : 150,000 francs.

Le crédit est sollicité pour permettre au Gouvernement de liquider des indemnités, des intérêts et des dépens mis à la charge de l'État par décisions judiciaires dans les procès, non encore terminés, au sujet de la construction des chemins de fer de Tirlemont à Moll et de Tongres à Neerlinter.

ART. 30 k. — Travaux supplémentaires à faire exécuter et terrains supplémentaires à faire acquérir par les sociétés chargées de construire les chemins de fer faisant l'objet des conventions-lois des 31 janvier, 15 mars 1873 et 1^{er}-26 juin 1877 ; et frais de procès avec ces mêmes sociétés.

Crédit demandé : 100,000 francs.

Le crédit de 100,000 francs dont il s'agit est demandé pour permettre au Gouvernement de régler le paiement de sa quote-part dans les frais d'agrandissement de la station de Chimay; d'acquérir éventuellement, sur la ligne de Couillet à Châtelet, le supplément de terrains nécessaire à l'établissement d'une gare pour voyageurs, gare dont la construction ne peut être imposée à la Banque de Belgique; de payer un supplément de prix convenu pour la substitution d'un ballast en pierraille au ballast en cendrées sur une partie du chemin de fer de Beaumont à Chimay; de régler le compte de divers travaux prescrits sur les lignes de la convention-loi des 31 janvier-15 mars 1873, en dehors de ceux que prévoyait le forfait; de régler les dépens qu'un jugement du tribunal civil de Bruxelles, rendu le 22 juin 1880, et auquel l'État et la Société de construction en cause ont adhéré, a mis à charge de l'État; et enfin de régler, le cas échéant, d'autres menues dépenses de même nature que celles qui sont énumérées ci-dessus, si les circonstances en font reconnaître l'opportunité.

ART. 50 l. — *Ceinture de Liège.*Crédit à reporter : fr. 26,588 30 c^s.

Ce report est demandé en vue de règlements de comptes. Des sommes de 78,000 francs et de fr. 10,297 29 c^s avaient été réservées pour cet objet, respectivement sur les crédits de 16,500,000 francs et de 13,000,000 de francs alloués par les lois des 4 août 1879 et 24 mai 1882. La somme dépensée au 1^{er} janvier 1884 sur la somme de 78,000 francs est de fr. 61,708 99 c^s. La somme de fr. 10,297 29 c^s est disponible.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

ART. 31. — *Enseignement supérieur. — Construction et amélioration des locaux des universités (loi du 4 août 1879).*Crédit à reporter : fr. 451,517 69 c^s.

En ce qui concerne l'université de Liège, le crédit reporté est nécessaire pour acquitter la première annuité de la dépense prévue pour la construction des instituts anatomique, zoologique et physiologique. La construction du premier de ces instituts a été adjugée dans le cours du mois d'octobre dernier, au prix de 363,000 francs ; les travaux ne sont naturellement pas encore assez avancés pour qu'il y ait lieu à réception avant le 31 décembre prochain. Le report est donc indispensable.

En ce qui concerne l'Université de Gand, le report doit servir à solder les travaux, déjà fort avancés, des nouvelles constructions destinées au service de l'École du génie civil, des arts et manufactures, ainsi qu'à la Faculté des sciences.

ART. 54. — *Université de Liège et de Gand. — Appareils et collections pour les cours pratiques.*

Crédit à reporter : 77,000 francs.

Cette somme qui est nécessaire pour solder le prix d'objets commandés et dont la livraison n'a pu se faire avant le 31 décembre 1883, se divise, selon la destination qu'elle doit recevoir, comme il suit :

Loi du 1^{er} août 1883, article 1^{er}, § 11. — Nouveaux instituts universitaires.
— Appropriation, ameublement, acquisition d'appareils . . fr. 67,000 »
Loi du 1^{er} août 1883, article 1^{er} § 12. — Amélioration des conditions matérielles de différents cours aux universités de Gand et de Liège. fr. 10,000 »

ART. 34 a. — *Ecoles normales primaires et sections normales de l'État déjà existantes. — Amélioration de locaux.*

Crédit reporté fr: 28,258 51 c.

La somme de fr. 28.258 51 c^a disponible sur le crédit de 563,000 francs, alloué par la loi du 4 août 1879 § 53, et dont le report est demandé à l'exercice 1884, sera nécessaire pour payer divers travaux d'amélioration aux écoles normales existant à la date du 1^{er} août 1879.

Il n'est pas possible, dès maintenant, de produire le relevé de ces travaux, les contrats entre le département de l'Instruction publique et les entrepreneurs n'étant pas encore passés.

ART. 35. — *Ameublement des écoles et sections normales.*

Crédit à reporter : fr. : 29,646 40 c.

Cette somme formera le solde du crédit ouvert par l'article 1^{er}, § 9 de la loi du 1^{er} août 1883. sera absorbée en 1884, par suite d'engagements contractés en 1883, qu'il n'a pas été possible d'exécuter avant le 31 décembre dernier.

ART. 35 a. — *Bibliothèque centrale du département de l'Instruction publique.*

Crédit à reporter : 1.000 francs.

La somme disponible sur le crédit de 40,000 francs alloué par la loi du 18 mai 1880 au 1^{er} janvier 1883 était de fr. 28,231 30

Le Ministre de l'Instruction publique a consenti à ce qu'une partie de cette somme fût annulée, soit 14,231 30

Dépense à faire en 1883. 14,000 »

Cette somme est complètement engagée par les acquisitions faites ou les commandes.

Les liquidations, à la date du 31 décembre, atteindront certainement la somme de 13.000 francs.

Un millier de francs devra être reporté à l'exercice 1884 pour le paiement de livres dont la commande est faite, mais dont la réception, en cas de retard d'envoi de la part des libraires étrangers, pourrait être rendue impossible avant la date indiquée.

ART. 35 b. — *Installation du Musée scolaire de l'État au pavillon du champ des Manœuvres.*

Crédit à reporter : 8,000 francs.

Le montant de la dépense faite ou régulièrement engagée sur le crédit de 64,000 francs (§ 16 de la loi du 1^{er} août 1883), à la date du 31 décembre prochain sera de 56,000 francs.

8,000 francs resteront disponibles et devront nécessairement être *reportés à l'exercice 1884*.

Ce report est facile à justifier : le Musée scolaire devait être transféré cette année au pavillon du champ des Manœuvres; les mesures étaient prises, dans ce but, par le département de l'instruction publique; mais celui de l'Intérieur (administration des bâtiments civils) a déclaré ne pouvoir, faute de ressource, terminer en 1883 les travaux d'appropriation nécessaires.

Les murs de la salle d'exposition ne sont pas encore plafonnés, certains planchers manquent, aucun local n'est ménagé pour le travail des commis, etc.

Il était impossible, dans cette situation, de songer à un déménagement immédiat.

Or, ce n'est qu'après le déménagement que certaines dépenses prévues au crédit pourront être réalisées : celles qui concernent l'appropriation à faire sur place du mobilier déposé actuellement rue Ducale, et celles dont l'exécution est subordonnée à ladite appropriation.

Voici, d'après les devis de l'architecte, comment cette somme de 8,000 fr. sera répartie :

a. Remontage et peinture de deux lignes de vitrines, à l'étage, sur toute la longueur du musée	fr. 1,700 »
b. Tables à double face, à remonter et à peindre	1,800 »
c. Déménagement et remontage de meubles.	1,500 »
d. Placement de tapis ou nattes	500 »
e. Peinture de planchers	1,000 »
f. Honoraires de l'architecte sur les travaux reportés	375 »
g. Divers travaux accessoires.	1,125 »
TOTAL.	fr. 8,000 »

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

ART. 36 — *Chemins de fer. Voies et travaux.*

Crédit à reporter : fr. 962,329 34 c.

Le crédit porté au projet de budget de 1884 fr. 4,500,000 »
doit être augmenté d'une somme de 962,329 34
destinée à payer le montant des travaux et services qui seront
faits et acceptés pendant l'année 1884, en vertu de contrats ou
marchés passés antérieurement au 31 décembre 1883.

Fr. 5,462,329 34

ART. 37. — *Chemins de fer. Traction et Matériel.*Crédit à reporter : fr. 635,158 89 c^s.

La somme de fr. 5,747,000 »
portée au projet de budget pour 1884 doit être augmentée de 635,158 89
montant des fournitures de matériel à faire en 1884, sur des
marchés conclus antérieurement.

TOTAL . . . fr. 6,382,158 89

ART. 38. — *Postes. Construction de bâtiments pour bureaux.*Crédit à reporter : fr. 16,083 79 c^s.

Le crédit de 1884 fr. 300,000 »
doit être augmenté de 16,083 79
représentant la valeur des travaux qui restaient à exécuter au
31 décembre 1883, en vertu de marchés passés avant cette date.

TOTAL . . . fr. 316,083 79

ART. 39. — *Télégraphes. — Construction de lignes.*Crédit à reporter : fr. 126,873 52 c^s.

Crédit porté au projet de Budget de 1884. fr. 300,000 »
Il y a lieu d'augmenter ce crédit de 126,873 52
pour solder certains marchés conclus en 1883 et dont l'exécution
ne sera terminée qu'en 1884.

Parmi les créanciers dont le report est demandé figure une
somme de 110,000 francs représentant le coût de l'appropriation
du réseau télégraphique en vue de l'application du
système Van Rysselberghe.

TOTAL. fr. 426,873 52

ART. 40. — *Marine. — Matériel divers.*

Crédit à reporter : 55,200 francs.

Crédit demandé fr. 339,450 »
auquel il y a lieu d'ajouter une somme de 55,200 »
destinée à payer les 2^e et 5^e à compte restant dus du chef de
l'entreprise pour la construction d'un petit steamer avec coque
en acier, adjudgé le 7 juillet 1883

Le crédit nécessaire pour 1884 sera donc de fr. 374,650 »

ART. 40 a. — *Rachat de la ligne de Marbehan à Virton.*Crédit à reporter : fr. 182,436 93 c^s.

Achèvement des travaux laissés en souffrance par la Compagnie de Marbehan à Virton fr. 182,433 93

Aux termes de l'article 8 de la convention passée avec la Compagnie du chemin de fer de Virton, une somme devait être déduite du prix de la cession de la ligne de Marbehan à Virton, pour payer le prix de certains travaux laissés en souffrance au moment de la reprise.

Le montant de ces travaux s'élevait à fr. 583,935 23
y compris fr. 6,706 56 c^s représentant le montant des travaux et fournitures de matériel effectués par l'Administration des chemins de fer, à la demande et pour compte de la Compagnie.

Sur cette somme de fr. 583,935 23 c^s, il reste des travaux à exécuter en 1884, jusqu'à concurrence de fr. 182,436 93 c^s, dont fr. 56,963 11 c^s formant le prix de travaux restant à exécuter en vertu de contrats passés antérieurement au 31 décembre 1883, doivent être reportés, ci . fr. 56,963 11

La différence, soit fr. 125,473 82 c^s, qui reste disponible sur la somme mise à la disposition de l'État, par la Compagnie, doit servir à payer des travaux à exécuter en vertu de marchés à passer pendant l'année 1884, savoir :

1 ^o Construction d'un bâtiment de recettes définitif à la station de Virton-ville.	fr. 33,432 82
2 ^o Parachèvement du ballastage en pierrailles de la ligne.	46,500 »
3 ^o Construction de dalots, d'aqueducs, de maisonnettes de gardes; établissements de pavages, d'empierrements, etc., etc.	45,541 »
ENSEMBLE —————	125,473 82
TOTAL ÉGAL à la somme ci-dessus . . .	<u>182,436 93</u>

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

ART. 42. — *Remplacement des fronts intérieurs de la citadelle du Nord.*

Les sommes payées jusqu'à ce jour et celles qui seront payées pour solde d'entreprises en cours concernant le remplacement des fronts intérieurs de la

citadelle du Nord et des bâtiments militaires de ces fronts qui ont dû être reconstruits à un autre emplacement s'élèvent à fr.	181,413 50
Le crédit total alloué étant de fr.	3,850,000 »
Il y a lieu d'annuler une somme de fr.	3,668,586 50

ART. 43. — *Amélioration du casernement.*

Crédit à reporter, fr. 439,146 46 c.

Le montant total des sommes liquidées, ordonnancées et à ordonnancer s'élève à fr. 560,853 54

Plusieurs entreprises adjudgées dans le courant de l'année 1883 n'ont encore fait l'objet d'aucune réception ou n'ont été reçues qu'en partie. Il y a donc lieu de solliciter de la Législature le report des crédits nécessaires pour que le Département de la Guerre puisse satisfaire aux engagements qu'il a contractés. — Presque toutes ces entreprises doivent être terminées, tout au moins en partie, au début de l'année 1884. Les sommes à reporter de ce chef s'élèvent à . . . fr. 205,938 55

Le montant des sommes engagées étant de fr. 766,792 09

Il reste disponible, c'est-à-dire exempté de tout engagement une somme de fr. 233,207 91

Total fr. 1,000,000 »

Le Département de la Guerre sollicite également de la Législature le report de cette somme à l'exercice 1884. Le crédit de 1,000,000 de francs n'ayant été mis à sa disposition que le 1^{er} août 1883, il n'a pu faire exécuter que les travaux d'une importance relative ou ceux dont les projets étaient prêts depuis longtemps. D'autres projets et notamment celui de la construction d'un magasin à fourrages, à Namur, ayant dû être remaniés, n'ont pas pu être prêts avant le commencement de la mauvaise saison et devront recevoir un commencement d'exécution dans un très bref délai.

Lorsque le Département de la Guerre a sollicité le crédit spécial de 1,000,000 de francs, il a fourni le détail des travaux à exécuter sur ce crédit.

Il ne sera pas possible d'exécuter sur le crédit demandé pour 1884 ceux des travaux précités qui n'ont pas encore pu être mis en adjudication, ce nouveau crédit de 2,000,000 de francs étant en effet indispensable pour permettre l'exécution des travaux urgents dont la nomenclature a également été fournie à la Chambre à l'appui du projet de loi.

Le montant total des sommes à reporter s'élèverait ainsi à fr. 205,938 55 + 233,207 91. 439,146 46

ART. 44. — *Construction du fort de Rupelmonde*

Crédit à reporter, fr. 287,662 95 c.

Par la loi du 5 avril 1882, article 2, un crédit de 3,000,000 de francs a été mis à la disposition du Département de la Guerre, pour la construction du fort de Rupelmonde.

Le montant total des sommes liquidées, ordonnancées et à ordonnancer s'élève à fr. 490,565 33

L'entreprise des travaux de construction du fort de Rupelmonde a été adjugée en 1885, pour une somme de 2,590,000 francs. Des paiements jusqu'à concurrence de 590,000 francs devaient d'après le devis, être faits au 31 décembre 1883. — Une somme de fr. 102,537 05 c^s seulement ayant été payée jusqu'à ce jour, il y a lieu de reporter à l'exercice 1884 287,662 95

Le montant des sommes engagées, serait ainsi de . . . fr. 778,228 30

ART. 45. — *Complément et amélioration de l'artillerie.*

Crédit à reporter : fr. 24,261 77 c.

La loi du 18 avril 1878, article 1^{er}, § 2, a mis à la disposition du Département de la Guerre, un crédit spécial pour *complément et amélioration du matériel de l'artillerie*, s'élevant à 7,500,000 francs.

Le montant total des sommes liquidées, ordonnancées et à ordonnancer pour travaux et livraisons acceptées au 31 décembre 1883, s'élève à fr. 3,753,993 28

Le montant total des livraisons restant à exécuter au 1^{er} janvier 1884 en vertu de contrats passés en 1883 suivant état de reports ci-joint, est de fr. 24,261 77

3,778,255 05

Il y a lieu d'annuler la somme de fr. 3,724,744 95

Il est à remarquer que les livraisons à reporter pour fr. 24,261 77 c^s consistent en bois, fers, cuirs, etc., faisant partie des 4^e, 11^e, 12^e, 16^e et 18^e lots de l'adjudication publique du 16 juillet 1883, dont la fourniture a été approuvée le 23 du même mois et aurait dû être terminée avant la fin de l'année à l'arsenal de construction à Anvers.

Ces matériaux sont indispensables à l'exécution des travaux en cours pour

le nouveau matériel de campagne et leur valeur n'est pas comprise dans la somme de 1,800,000 francs, demandée pour ces travaux par l'article 45 (dépenses sur ressources extraordinaires) du Budget de 1884.

L'envoi par les entrepreneurs d'une partie de ces matériaux était déjà annoncé au commencement de l'année 1884.

ART. 49a. — Construction de travaux de défense du Bas-Escaut.

Crédit à reporter : 24,760 francs.

Par la loi du 2 juillet 1877, article 1 ^{er} , § 3, un crédit de 1,800,000 francs a été accordé au Département de la Guerre fr.	1,800,000 »
Sur ce crédit on a dépensé jusqu'à ce jour une somme de	1,775,240 »
RESTE fr.	<u>24,760 »</u>

La somme de 24,760 francs devra être reportée à l'exercice 1884, afin de permettre le payement de l'entreprise de cet import, adjugée à la Société John Cockerill, de Seraing, pendant l'année 1883 et qui n'expire que dans le courant du mois de janvier 1884.

Cette entreprise concerne la fourniture et le placement de trois générateurs Field avec accessoires, destinés aux coupoles du fort Saint-Philippe, à Anvers.

Le crédit de 1,800,000 francs sera donc complètement épuisé.

ART. 49b. — Construction des forts de Lierre et de Waelhem.

Crédit à reporter : fr. 23,047 82 c.

Pour cette construction un crédit de 3,000,000 de francs a été alloué par la loi du 18 avril 1878, article 1^{er}, § 1^{er}. Le montant total des sommes liquidées, ordonnancées ou à ordonnancer, s'élève à fr. 2,956,007 93

Il reste à liquider les derniers termes de deux entreprises : la construction du fort de Waelhem et l'achèvement de ce fort. Il y a donc lieu de reporter à l'exercice 1884 les fonds nécessaires pour leur liquidation complète soit une somme de

	23,047 82
Le montant des sommes engagées serait de	<u>2,979,055 75</u>
Le crédit total alloué étant de	3,000,000 »
Il y aura lieu d'annuler la somme de fr.	<u>20,944 25</u>



ANNEXE.

ÉTAT GÉNÉRAL

présentant la situation des crédits spéciaux au 31 décembre 1883.

Ministère des Finances. — Relevé des dépenses

	DATE de LA LOI.	MONTANT du CRÉDIT VOTÉ.	
Ministère de la Justice.			
<i>Palais de Justice de Bruxelles :</i>			
Continuation des travaux	17 mai 1882.	1,000,000 »	
— —	26 avril 1883.	1,000,000 »	
— —	1 ^{er} août 1883.	500,000 »	
Ameublement des locaux	26 avril 1883.	369,747 »	
<i>Prisons :</i>			
Travaux de réparation aux bâtiments des prisons	1 ^{er} août 1883.	300,000 »	
<i>Divers :</i>			
Frais d'expropriation des bâtiments de l'asile des hommes aliénés à Froidmont et de quelques parcelles de terre	1 ^{er} avril 1879.	50,000 »	
TOTAL			
Ministère des Affaires Étrangères.			
Acquisition et appropriation d'un immeuble situé rue des Augustins à Bruxelles, destiné à l'installation d'un musée commercial	20 avril 1881.	315,037 58	
TOTAL			
Ministère de l'Intérieur.			
<i>Anciens services :</i>			
<i>A. Constructions et améliorations.</i>			
Installation des Académies dans les locaux du Palais-Ducal	4 juin 1878.	78,000 »	
Hôtel du Gouvernement provincial à Namur. Mobilier à compléter et à renouveler	24 mai 1882.	30,000 »	
<i>B. Subsidés et services divers.</i>			
Travaux de voirie vicinale, d'assainissement et d'amélioration des cours d'eau non navigables ni flottables	4 août 1879.	2,000,000 »	
Travaux de voirie vicinale	24 mai 1882.	3,100,000 »	
Subsidés pour construction et ameublement de maisons d'école	27 août 1880.	2,300,000 »	
— — —	22 mai 1882.	500,000 »	
A REPORTER			

effectuées sur crédits spéciaux, en 1883.

SOMME disponible au 1 ^{er} janvier 1883.	CRÉDIT voté en 1883.	ENSEMBLE.	SOMME dépensée en 1883.	SOMME disponible au 31 décembre 1883.	A DÉPENSER en 1884 sur l'exercice 1883.	A REPORTER.	A ANNULER.
102,225 36	"	1,602,225 36	1,102,225 36	"	"	"	"
"	1,000,000 "		"	"	"	"	"
"	500,000 "	"	492,138 74	7,861 26	7,861 26	"	"
"	569,747 "	569,747 "	51,834 "	317,915 "	246,665 84	71,247 16	"
"	500,000 "	500,000 "	17,206 40	282,795 60	56,038 34	226,755 26	"
50,000 "	"	50,000 "	"	50,000 "	"	50,000 "	"
152,225 36	2,169,747 "	2,521,972 36	1,665,404 50	658,567 86	510,585 44	547,982 42	"
7,448 24	"	7,448 24	7,448 24	"	"	"	"
7,418 24	"	7,448 24	7,418 24	"	"	"	"
7,776 71	"	7,776 71	5,081 51	2,695 40	"	"	2,695 40
20,517 50	"	20,517 50	20,517 50	"	"	"	"
850,998 36	"	850,998 36	85,276 33	765,722 03	137,589 67	"	628,332 36
822,585 64	"	822,585 64	534,580 56	488,205 28	65,610 64	"	422,585 64
175,914 21	"	175,914 21	104,600 "	69,514 21	"	69,514 21	"
500,000 "	"	500,000 "	"	500,000 "	"	"	500,000 "
2,575,790 42	"	2,575,790 42	549,855 50	1,825,934 92	203,009 31	69,514 21	1,555,611 40

	DATE de L A L O I.	MONTANT du CRÉDIT VOTÉ.	
REPORT			
<i>C. Objets d'art et de science.</i>			
Acquisition d'œuvres d'art destinées aux Musées royaux de peinture et de sculpture de l'Etat	16 août 1875.	200,000 „	
Acquisition d'œuvres d'art destinées aux Musées royaux de peinture et de sculpture de l'Etat	24 mai 1876.	100,000 „	
Dépenses d'ameublement, frais d'emballage, etc, des collections Demeester de Ravenstein.	21 décembre 1874.	40,000 „	
Acquisition d'instruments pour l'Observatoire royal	29 mars 1877.	541,700 „	
Extraction, solidification et montage d'ossements fossiles découverts à Bernissart. . . .	30 juin 1881.	25,000 „	
<i>D. Recensements et divers.</i>			
Célébration du 50 ^e anniversaire de l'indépendance nationale	4 août 1879.	4,847,000 „	
— — — — —	28 — 1880.	1,700,000 „	
Recensement décennal de la population au 31 décembre 1880.	25 mai 1880.	900,000 „	
Confection des tables décennales des actes de l'état civil	20 août 1881.	45,150 „	
Armement et équipement de la garde civique	25 — —	1,100,000 „	
Complément des frais de rédaction de l'exposé de la situation du Royaume	4 avril 1882.	15,000 „	
<i>E. Expositions.</i>			
Participation des producteurs belges à l'exposition de Melbourne	16 mars 1880.	100,000 „	
TOTAL.			
<i>Routes et bâtiments civils :</i>			
<i>Routes.</i>			
Raccordement, à Molenbeek-Saint-Jean, du boulevard Léopold II au boulevard d'Anvers.	4 août 1879.	1,000,000 „	
Prolongement de l'avenue d'Auderghem jusqu'aux nouveaux établissements militaires .	— —	375,000 „	
Construction et reconstruction de ponts. Raccordement de routes	14 août 1881.	1,500,000 „	
Raccordement de routes au chemin de fer. Subsidés.	21 mai 1882.	2,200,000 „	
<i>Bâtiments civils.</i>			
Érection d'un monument à l'ancien Champ des Manœuvres.	8 avril 1879.	1,800,000 „	
— — — — —	24 mai 1882.	200,000 „	
Pavillon de Tervueren. Travaux de conservation	4 août 1879.	100,000 „	
Palais des Beaux-Arts	— —	1,153,000 „	
— Travaux de parachèvement	24 mai 1882.	125,000 „	
Écoles normales de Bruges	4 août 1879.	950,000 „	
Conservatoire de Liège	— —	200,000 „	
—	24 mai 1882.	300,000 „	
Transfert du musée d'histoire naturelle au Jardin Zoologique	4 août 1879.	250,000 „	
A REPORTER.			

SOMME disponible au 1 ^{er} janvier 1885.	CRÉDIT voûé en 1885.	ENSEMBLE.	SOMME dépensée en 1885.	SOMME disponible au 31 décembre 1885.	A DÉPENSER en 1884 sur l'exercice 1885.	A REPORTER.	A ANNULER.
2,575,790 42	"	2,575,790 42	549,855 50	1,825,934 92	205,009 51	69,514 21	1,553,011 40
1,725 "	"	1,725 "	"	1,725 "	"	"	1,725 "
100,000 "	"	100,000 "	"	100,000 "	"	100,000 "	"
1,851 00	"	1,851 00	1,851 02	0 64	"	"	0 64
19,230 74	"	19,230 74	9,628 50	9,602 24	9,602 24	"	"
2,091 88	"	2,091 88	2,091 88	"	"	"	"
154 00	}	440 63	197 50	243 13	"	"	243 13
285 97							
204,918 60	"	204,918 60	76,655 78	128,264 82	8,574 82	"	119,690 "
11,011 88	"	11,011 88	11,011 88	"	"	"	"
1,092,554 10	"	1,092,554 10	405,084 24	689,469 86	118,881 88	570,587 98	"
5,762 87	"	5,762 87	5,762 87	"	"	"	"
8,890 49	"	8,890 49	1,502 "	7,388 49	"	"	7,388 49
- - - - -	- - - - -	5,824,266 27	1,061,659 17	2,762,627 10	540,068 25	759,902 19	1,682,656 66
87,819 08	"	87,819 08	18,500 31	69,319 57	67 77	"	69,251 60
50,815 21	"	50,815 21	5,556 81	47,458 40	"	"	47,458 40
8,707 80	"	8,707 80	8,707 80	"	"	"	"
1,676,509 02	315,000 "	1,991,509 02	1,524,605 99	466,903 03	248 "	151,645 03	10 "
					"	271,548 54	45,651 46
235,569 68	"	235,569 68	188,545 76	45,025 92	295 26	20,629 88	24,098 78
200,000 "	"	200,000 "	"	200,000 "	"	"	200,000 "
74,823 77	"	74,823 77	"	74,823 77	"	"	74,823 77
254,755 85	"	254,755 85	55,073 02	201,682 81	1,435 50	125,000 "	77,247 51
120,000 "	"	120,000 "	"	120,000 "	"	"	120,000 "
42,153 18	"	42,153 18	42,153 18	"	"	"	"
166,560 "	"	166,560 "	"	166,560 "	"	166,560 "	"
500,000 "	"	500,000 "	"	500,000 "	"	85,440 "	216,560 "
245,415 88	"	245,415 88	2,228 79	241,187 09	124 "	"	241,065 09
7,283,596 52	315,000 "	3,774,130 05	1,841,171 66	1,932,958 39	2,170 53	816,625 45	1,114,164 41

	DATE de LA LOI.	MONTANT du CRÉDIT VOTÉ.	
REPORT.			
Construction de l'Hôtel des Monnaies.	4 août 1879.	385,000	"
Restauration du Palais des princes-évêques, à Liège	— —	400,000	"
— — — — —	24 mai 1882.	75,000	"
Hôtel du Gouvernement provincial à Bruges : reconstruction des bâtiments incendiés, construction de locaux pour les ponts et chaussées	14 août 1881.	500,000	"
— — — — —	24 mai 1882.	100,000	"
Bureau principal des postes et télégraphes, à Bruxelles	4 août 1879.	1,200,000	"
Déplacement de l'Observatoire royal de Bruxelles.	— —	1,000,000	"
— — — — —	24 mai 1882.	400,000	"
Agrandissement et reconstruction partielle de l'école normale des humanités, à Liège. .	26 août 1880.	450,000	"
Ecole de médecine vétérinaire de l'État, à Cureghem : reconstruction des murs de soutè- nement le long de la Senné	14 août 1881.	120,000	"
Construction d'un nouvel hôtel pour le Gouvernement provincial, à Hasselt.	— —	100,000	"
— — — — —, et agrandis- sment de l'hôtel du Gouvernement provincial, à Mons	24 mai 1882.	200,000	"
Ecole normale de Bruges.	14 août 1881.	350,000	"
— de Gand	— —	160,000	"
Ecoles normales et sections primaires existantes : construction et ameublement	— —	1,187,200	"
Agrandissement du Palais de la Nation et des Ministères	24 mai 1882.	10,000	"
Ecoles normales primaires et sections primaires existantes ; construction et amélioration de locaux.	— —	1,250,000	"
Prison cellulaire de Saint-Gilles-les-Bruxelles	— —	1,400,000	"
Conservatoire royal de musique, à Bruxelles	— —	45,000	"
Monument de S. M. Léopold I ^{er} , et parc à Laeken	27 mai 1876.	1,000,000	"
TOTAUX.			
<i>Travaux hydrauliques.</i>			
<i>Canaux.</i>			
Subside pour la souscription d'actions de la jonction de la Lys à l'Yperlée.	14 août 1862.	2,800,000	"
Canal de la Lys à l'Yperlée	4 août 1879.	2,000,000	"
Construction, à l'intersection du canal de dérivation de la Lys, de Deynze à la mer du Nord, et de celui de Gand à Bruges, d'ouvrages destinés à isoler les eaux de la Lys de celles de ce nouveau canal.	14 septembre 1861.	350,000	"
Canal de Turnhout à Anvers par Sint-Job in 't Goor.	16 août 1873.	1,000,000	"
Amélioration du canal de Lisseweghe. Endiguement du Zwyn.	17 juillet 1877.	14,000	"
Travaux d'endiguement du Zwyn	24 mai 1882.	1,000	"
Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.	4 août 1879.	435,000	"
A REPORTER			

SOMME disponible au 1 ^{er} janvier 1883.	CRÉDIT voté en 1883.	ENSEMBLE.	SOMME dépensée en 1883.	SOMME disponible au 31 décembre 1883.	A DÉPENSER. en 1884 sur l'exercice 1883.	A REPORTER.	A ANNULER.
7,283,596 32	315,000 •	3,774,130 03	1,841,171 06	1,952,958 39	2,170 53	816,623 45	1,114,164 41
8,024 11	»	8,024 11	»	8,024 11	»	8,024 11	»
199,002 06	»	199,002 06	72,925 79	126,076 27	726 77	22,999 41	102,350 09
75,000 •	•	75,000 •	•	75,000 •	•	•	75,000 •
299,925 51	»	299,925 51	224,024 63	75,900 88	»	4,724 21	71,176 67
99,868 •	»	99,868 •	912 •	98,956 •	»	»	98,956 •
1,189,431 92	•	1,189,431 92	29,107 50	1,160,324 42	170 50	»	1,160,153 92
962,606 20	»	962,606 20	140,723 40	821,877 80	630 •	151,925 •	669,522 80
400,000 •	»	400,000 •	•	400,000 •	»	•	400,000 •
187,168 50	»	187,168 50	87,034 50	100,134 •	47,118 77	44,591 41	8,423 82
119,736 •	»	119,736 •	•	119,736 •	•	•	119,736 •
99,755 40	•	99,755 40	59,958 82	59,794 58	»	»	59,794 58
199,019 56	•	199,019 56	52,052 97	146,986 59	»	»	146,986 59
550,000 •	»	550,000 •	218,818 91	131,181 06	150 •	131,051 06	•
77,169 99	»	77,169 99	77,169 99	•	»	»	»
1,176,594 40	»	1,176,594 40	193,558 81	983,035 59	1,009 •	118,585 85	863,660 76
411,026 49	•	411,026 49	282,972 14	128,054 35	339 50	»	127,714 85
1,076,000 •	»	1,076,000 •	154,595 24	941,404 76	1,562 78	192,374 47	747,467 51
583,968 60	270,000 •	653,968 60	460,447 19	193,521 41	300 •	193,221 41	»
1,080 73	»	1,080 73	1,017 81	62 92	»	62 92	»
43,011 66	•	43,011 66	•	43,011 66	•	»	43,011 66
.....		11,402,497 18	3,856,456 39	7,546,060 79	54,177 85	1,635,963 28	5,807,919 66
200,000 •	»	2,196,486 50	5,615 25	2,190,871 25	139 50	444,000 •	200,000 •
1,996,486 50	•	•	•	•	•	•	1,546,731 75
120,547 37	•	120,547 37	•	120,547 37	•	•	120,547 37
15,613 40	•	15,613 40	•	15,613 40	•	•	15,613 40
5,000 •	•	6,000 •	5,000 •	1,000 •	942 02	•	57 98
1,000 •	»	•	•	•	•	•	•
11,011 05	»	11,011 05	11,011 05	•	•	•	•
10,991,421 77	585,000 •	2,349,688 32	21,626 30	2,328,032 02	1,081 52	444,000 •	1,882,950 50

	DATE de LA LOI.	MONTANT du CRÉDIT VOTÉ.
REPORT		
Canaux houillers du Hainaut	4 août 1879.	6,000,000 »
— —	26 — 1880.	500,000 »
— —	14 — 1881.	3,500,000 »
Canal de Gand à Terneuzen	4 — 1879.	3,000,000 »
— —	26 — 1880.	1,500,000 »
— —	14 — 1881.	1,600,000 »
— —	24 mai 1882.	1,000,000 »
Canal de Roulers à la Lys	4 août 1879.	500,000 »
— de Liège à Auvers	14 — 1881.	300,000 »
— —	24 mai 1882.	150,000 »
— de Mons à Condé	14 août 1881.	100,000 »
— de Selzaete à la mer du Nord	— —	150,000 »
<i>Rivières :</i>		
Part d'intervention de l'Etat dans les travaux d'assainissement de la Seine	4 juin 1866.	3,000,000 »
Travaux d'amélioration de l'écoulement des eaux de la Seine de l'amont vers l'aval de la ville de Bruxelles	3 — 1870.	40,000 »
Seine. — Travaux	14 août 1881.	500,000 »
Travaux à exécuter à la Trouille	12 juin 1869.	350,000 »
Travaux stipulés dans le traité du 12 mai 1863 avec les Pays-Bas	16 août 1875.	400,000 »
— — —	4 — 1879.	80,000 »
Amélioration de la Dyle	16 — 1875.	40,000 »
—	14 — 1881.	500,000 »
Travaux d'amélioration du système d'égouts de Tournai	16 — 1875.	200,000 »
Amélioration de la Grande Nèthe	17 juillet 1877.	150,000 »
— —	27 mai 1876.	24,000 »
— —	4 août 1879.	100,000 »
— —	14 — 1881.	75,000 »
Amélioration de la Lys	17 juillet 1877.	150,000 »
—	5 juin 1878.	150,000 »
Lys. — Pont à Courtrai et chemin de halage	4 août 1879.	505,000 »
Construction de barrages dans la Meuse	5 juin 1878.	1,200,000 »
Meuse	14 août 1881.	2,000,000 »
Barrage de la Gileppe	4 — 1879.	600,000 »
Escaut. — Travaux d'amélioration	— —	2,000,000 »
— — et transformation de la navigation	23 mai 1880.	500,000 »
— —	14 août 1881.	3,000,000 »
— —	24 mai 1882.	500,000 »
A REPORTER		

SOMME disponible au 1 ^{er} janvier 1883.	CRÉDIT voté en 1883.	ENSEMBLE.	SOMME dépensée en 1883.	SOMME disponible au 31 décembre 1883.	A DÉPENSER en 1884 sur l'exercice 1883.	A REPORTER.	A ANNULER.
10,901,421 77	585,000 "	2,549,658 32	21,026 30	2,328,032 02	1,081 52	444,000 "	1,882,950 50
2,918,722 08	"	6,918,722 08	4,146,480 40	2,772,232 59	131,485 60	1,200,000 "	461 07
500,000 "	"						"
3,500,000 "	"						1,457,285 02
170,918 50	1,250,000 "	4,948,956 46	1,456,019 88	492,936 58	74,406 45	168,550 13	250,000 "
1,499,706 91							
1,048,331 05							
1,000,000 "							
4,622 05	110,000 "	114,622 05	80,240 09	34,381 94	"	22,859 89	11,522 05
44,695 74	"	104,695 74	89,141 95	105,553 81	5,000 "	14,794 83	85,758 08
150,000 "	"						
100,000 "	"	100,000 "	"	100,000 "	"	"	100,000 "
150,000 "	"	150,000 "	"	150,000 "	"	"	150,000 "
85,028 35	"	605,077 29	6,926 15	596,151 16	625 "	"	85,028 35
20,048 96	"						20,048 96
300,000 "	"						402,448 87
140 16	"	140 16	"	140 16	"	"	140 16
6,252 07	"	86,252 07	31,268 12	54,965 95	"	54,965 95	"
80,000 "	"						
39,904 12	"	359,904 12	"	359,904 12	"	"	339,904 12
500,000 "	"						
152,475 77	"	152,475 77	"	152,475 77	"	"	152,475 77
6,455 48	"	116,726 12	4,068 "	112,658 12	"	"	6,455 48
18,080 28	"						18,080 28
17,190 36	"						13,122 36
75,000 "	"						75,000 "
114,201 37	"	528,095 60	192,555 25	135,540 35	795 62	75,000 "	60,508 07
150,000 "	"						
35,894 25	"						
154,560 59	"	1,966,582 40	256,328 55	1,710,053 87	125 "	625,000 "	132,508 61
1,832,022 01	"				88,861 11		
105,566 37	"	105,566 37	"	105,566 37	"	104,000 "	1,566 37
7,619 45	"	5,017,659 47	1,845,757 86	1,175,901 61	10,195 54	168,765 35	7,619 45
500,000 "	"						500,000 "
2,010,040 04	"						134,321 29
500,000 "	"						344,000 "
34,794,677 45	1,025,000 "	21,492,914 "	11,128,421 58	10,364,492 42	524,575 84	2,875,914 15	7,164,002 45

	DATE		MONTANT	
	de		du	
	LA LOI.		CRÉDIT VOTÉ.	
REPORT				
— Établissement de maréographes sur l'Escaut maritime	24 mai	1882	40,000	»
Dendre. — Travaux d'amélioration	4 août	1879	160,000	»
— —	14 —	1881	560,000	»
Ourthe canalisée	—	—	220,000	»
— Établissement d'un pont à Chênée	4 —	1879	20,000	»
Ruisseau de l'Espierre	14 —	1881	100,000	»
Rupel	—	—	250,000	»
—	24 mai	1882	150,000	»
Démer	14 août	1881	225,000	»
Écoulement des eaux du sud de Bruges	—	—	10,000	»
Amélioration du régime de la Haine	24 mai	1882	50,000	»
Yzer. — Travaux d'amélioration	—	—	100,000	»
Sambre canalisée	—	—	125,000	»
Ports et côtes — Polders.				
Exhaussement et renforcement de la digue du Comte Jean	8 juillet	1865	450,000	»
Établissement de nouveaux phares, à Blankenberghe et à Heyst	5 juin	1870	175,000	»
Reconstruction partielle des quais d'Anvers	17 avril	1874	2,000,000	»
Installations pour la marine, à Ostende	5 juin	1878	300,000	»
— —	4 août	1879	550,000	»
Nieuport. Bassin à flot	—	—	1,000,000	»
Port de Nieuport	14 août	1881	250,000	»
Blankenberghe. Plage des bains et dépendances du port	4 —	1879	250,000	»
Travaux de défense de la côte	14 —	1881	500,000	»
Polders et wateringues	—	—	200,000	»
Détournement du Schyn	30 juin	1881	440,000	»
Installations maritimes d'Anvers	24 mai	1882	10,000,000	»
— — —	5 janvier	1885	»	
— — —	31 décembre	—	»	
Établissement de lignes télégraphiques sur les rives des voies navigables	14 août	1881	100,000	»
Port d'Ostende. Amélioration du canal de Bruges à Ostende	17 juillet	1877	500,000	»
— et canal de Bruges à Ostende	4 août	1879	5,000,000	»
— — —	14 —	1881	500,000	»
TOTAL				

SOMME disponible au 1 ^{er} janvier 1885.	CRÉDIT voté en 1885.	ENSEMBLE.	SOMME dépensée en 1885.	SOMME disponible au 31 décembre 1885.	A DÉPENSER en 1884 sur l'exercice 1885.	A REPORTER	A ANNULER.
34,794,077 45	1,925,000	21,492,914	11,128,421 58	10,564,492 42	324,575 84	2,875,914 15	7,164,002 45
40,000 »	»	40,000 »	165 11	39,850 89	»	39,400 »	456 89
2,620 50	458,000 »	568,042 45	443,916 15	124,096 28	552 81	60,075 05	3,704 65
107,492 13							
219,268 »	»	219,268 »	21,579 46	197,688 54	194 »	7,662 45	189,852 09
98 79	»	98 79	98 79	»	»	»	»
40,510 01	»	40,510 01	25,629 47	14,680 54	»	14,500 »	180 54
247,765 56	»	597,765 56	95,556 »	504,429 56	505 »	9,827 51	144,296 85
150,000 »							
225,000 »	»	225,000 »	»	225,000 »	»	»	225,000 »
1,299 04	»	1,299 04	»	1,299 04	»	»	1,299 04
50,000 »	»	50,000 »	1,287 50	48,712 50	»	»	48,712 50
55,551 26	»	55,551 26	55,551 26	»	»	»	»
12,015 24	»	12,015 24	1,675 75	10,541 51	»	»	10,541 51
20,447 85	»	20,447 85	»	20,447 85	»	»	20,447 85
15,219 48	»	15,219 48	»	15,219 48	»	»	15,219 48
9,586 95	»	9,586 95	790 54	8,596 41	»	»	8,596 41
241,105 04	»	591,105 04	14,580 46	576,524 58	100 »	»	226,424 58
550,000 »							
776,159 42	»	1,026,159 42	515 62	1,025,613 80	20 »	»	775,625 80
250,000 »							
217,375 12	»	217,375 12	28,595 69	188,779 45	»	»	188,779 45
224,785 08	»	224,785 08	16,760 »	208,025 08	»	»	208,025 08
199,476 »	»	199,476 »	600 »	198,876 »	50 »	»	198,826 »
440,000 »	»	440,000 »	166,195 59	273,804 41	155 »	15,649 41	260,000 »
115,606 66	15,000,000 »	20,815,606 66	15,026,162 42	5,789,444 24	89,444 24	»	»
»							
»	5,700,000 »	»	»	»	1,075,970 26	3,720,029 74	»
72,055 43	»	72,055 45	20,054 85	52,020 58	»	40,000 »	12,020 58
476,240 84	»	5,561,040 52	512,691 21	5,048,549 11	108 50	16,102 50	476,240 84
2,584,799 48	»						
500,000 »	»	»	»	»	»	»	500,000 »
.....		50,202,919 46	27,556,615 45	22,756,506 05	2,389 475 05	6,862,924 64	15,485,905 74

	DATE		MONTANT
	de	du	
	LA LOI.		CREDIT VOTE.
<i>Construction de chemins de fer.</i>			
Ceinture de Bruxelles (compris dans le crédit de 7,000,000 de francs).	17 juillet	1877.	1,000,000 »
—	23 mai	1880.	1,900,000 »
Chemin de fer d'Anvers à la frontière des Pays-Bas, dans la direction de Tilbourg ou de Bostel	4 août	1879.	3,000,000 »
Chemin de fer de Libramont à Bertrix et études du prolongement vers le chemin de fer de l'Est français	—	—	2,000,000 »
Chemin de fer de la vallée de l'Amblève	—	—	6,000,000 »
— de Wavre à Jodoigne par Gastuche.	—	—	2,000,000 »
— d'Audenarde à Orroir.	—	—	2,000,000 »
Parties communes aux lignes de Virton et d'Athus à la Meuse, avec station d'échange à proximité de Virton.	—	—	1,000,000 »
Ceinture de Liège.	} Compris dans le crédit de 16,500,000 francs. . . . }	—	300,000 »
Station de Braine-l'Alleud		—	400,000 »
Thielt à Lichtervelde		—	78,000 »
Station de Dison.	14 août	1881.	300,000 »
Chemin de fer de ceinture de Gand	9 juillet	1875.	515,000 »
<i>Construction de chemins de fer. (Payement en titres 4 p. %.)</i>			
Lignes de la convention-loi des 31 janvier-15 mars 1873 modifiée par une convention nouvelle à intervenir, qui remplacerait les sections de Gedinne à Mettet et d'Eprave à Baronville (72 kilom. 5) par d'autres lignes à déterminer	»	»	»
Lignes de Tirlemont à Diest, etc.	»	»	»
Lignes de la convention-loi des 1 ^{er} -26 juin 1877, supposée modifiée par une convention nouvelle à intervenir, qui remplacerait Bruxelles (Ouest) à Zellick, Londerzeel, l'embranchement du bois de la Cambre et Chimay (frontière), par d'autres lignes à déterminer	»	»	»
TOTAL.			
Récapitulation.			
Anciens services.	»	»	»
Routes et bâtiments civils.	»	»	»
Travaux hydrauliques	»	»	»
Construction de chemins de fer.	»	»	»
TOTAL.			
Ministère de l'Instruction Publique.			
<i>Enseignement supérieur :</i>			
Université de l'État : amélioration et construction de locaux. Installations matérielles.	4 août	1879.	4,500,000 »
Universités de Gand. Objets nécessaires aux cours de physiologie, etc.	22 mai	1882.	5,100 »
— de Liège Instruments destinés aux observations astronomiques.	—	—	32,000 »
— — Collections, mécanismes pour le laboratoire.	—	—	35,000 »
— Gand. Cours de physiologie, etc.	—	—	22,600 »
TOTAL.			

SOMME disponible au 1 ^{er} janvier 1885.	CRÉDIT voté en 1885.	ENSEMBLE.	SOMME dépensée en 1885	SOMME disponible au 31 décembre 1885.	A DÉPENSER en 1885 sur l'exercice 1885.	A REPORTER.	A ANNULER.
562,257 06	"	562,257 06	127,079 80	235,157 20	60,608 07	105,548 59	"
1,900,000 "	"	1,900,000 "	"	1,900,000 "	"	200,000 "	1,700,000 "
2,867,515 65	"	2,867,515 65	156,506 05	2,731,007 "	2,379 "	8,000 "	2,720,628 "
470,118 51	"	470,118 51	180,515 40	289,603 11	9,786 80	130,016 51	150,000 "
5,027,444 50	"	5,027,444 50	3,776,444 22	1,251,000 28	169,910 81	1,081,089 47	"
1,955,491 14	"	1,955,491 14	8,605 45	1,944,887 71	100 "	250,000 "	1,694,787 71
1,855,049 09	"	1,855,049 09	225,856 44	1,629,193 55	21,585 "	115,808 55	1,492,000 "
548,765 18	"	548,765 18	141,956 51	406,828 87	263,655 69	8,000 "	135,175 18
75,896 "	"	75,896 "	120,245 05	"	"	"	"
156,528 27	"	156,528 27	"	126,725 62	58,567 95	(1) 29,661 87	58,493 80
14,745 "	"	14,745 "	1,408 11	"	"	"	"
9,168 51	"	9,168 51	"	7,760 20	602 66	7,157 54	"
271 19	"	271 19	"	271 19	"	"	271 19
14,457,800 "	"	14,457,800 "	2,045,800 "	12,594,000 "	"	509,751 20	11,884,248 80
498,100 "	"	498,100 "	"	498,100 "	498,100 "	"	"
15,454,500 "	"	15,454,500 "	5,965,800 "	9,490,500 "	586,000 "	2,376,599 20	6,228,100 80
88,067,911 69	25,085,000 "	45,651,228 78	12,725,995 99	52,905,252 79	1,460,096 58	5,581,452 73	26,065,703 48
"	"	5,824,266 27	1,061 659 17	2,762,627 10	510,068 25	759,902 19	1,682,656 66
"	"	11,402,497 18	5,856,456 59	7,546,060 79	54,177 85	1,685,963 28	5,807,919 66
"	"	50,292,919 46	27,556,615 45	22,756,506 05	2,589,475 65	6,862,924 64	15,485,905 74
"	"	45,651,228 78	12,725,995 99	52,905,252 79	1,460,096 58	5,581,452 73	26,065,703 48
"	"	111,150,911 69	45,200,684 98	65,950,226 71	4,243,818 53	14,668,222 84	47,038,185 54
2,275,207 50	"	2,275,207 50	894,215 39	1,578,992 11	947,674 42	431,517 69	"
4,102 35	556,690 "	406,270 95	240,847 11	165,425 84	88,415 24	77,000 "	8 80
52,000 "							
5,511 50							
9,697 10							
"	"	2,679,478 45	1,155,062 50	1,544,415 93	1,036,089 66	508,517 69	8 80

(1) Cette somme se décompose comme il suit : fr. 4.868 90 reportés à l'article 36 du tableau XIV.

1,204 67 — — 50 g —
26,588 50 — — 38 l. —
fr. 29,661 87

	DATE de L A L O I.	MONTANT du CRÉDIT VOTÉ.	
<i>Enseignement moyen :</i>			
Construction et ameublement de sections préparatoires d'écoles moyennes	23 août 1880.	320,000	»
— — — — —	22 mai 1882.	44,000	»
Construction d'athénées et d'écoles moyennes	»	»	
TOTAL.			
<i>Enseignement primaire :</i>			
Écoles normales primaires et sections normales de l'État déjà existantes. — Amélioration de locaux.	4 août 1879.	565,000	»
Organisation matérielle de l'enseignement normal primaire.	23 — 1880.	964,421	62
Cours normal temporaire de dessin pour le personnel enseignant des écoles communales et des écoles primaires.	— —	15,000	»
Avance de traitement aux instituteurs communaux en cas de refus de paiement des communes	1 ^{er} août 1881.	500,000	»
Construction et ameublement d'établissements d'enseignement primaire	22 mai 1882.	3,000,000	»
Ameublement d'écoles ou de sections normales primaires.	»	»	
TOTAL.			
<i>Divers :</i>			
Pensions des professeurs et instituteurs communaux	4 juin 1878.	489,776	55
Création d'une bibliothèque centrale	18 mai 1880.	40,000	»
Installation et ameublement du Ministère de l'Instruction Publique	25 août 1880.	197,000	»
— du musée scolaire de l'État au pavillon du Champ des Manœuvres	»	»	
TOTAL.			
Récapitulation :			
Enseignement supérieur	»	»	
— moyen.	»	»	
— primaire	»	»	
Divers	»	»	
TOTAL.			

SOMME disponible au 1 ^{er} janvier 1883.	CRÉDIT voté en 1883.	ENSEMBLE.	SOMME dépensée en 1883.	SOMME disponible au 31 décembre 1883.	A DÉPENSER en 1884 sur l'exercice 1883.	A REPORTER	A ANNULER.
65,882 36	.	65,882 36	65,882 36	"	"	"	"
28,543 56		28,543 56	28,543 56	10 "	"	"	10 "
"	1,500,000 "	1,500,000 "	1,500,000 "	"	"	"	"
2,416,744 57	1,856,960 "	1,594,225 02	1,594,215 92	10 "	"	"	10 "
96,045 77	"	96,045 77	26,125 02	69,920 15	41,601 64	28,258 51	"
4,522 22	"	4,522 22	452 52	9 90	"	"	9 90
15,000 "	"	15,000 "	"	15,000 "	"	"	15,000 "
258,000 "	"	258,000 "	258,000 "	"	"	"	"
517,558 02	1,500,000 "	1,817,558 02	1,518,492 70	298,845 32	298,858 84	"	6 48
"	120,000 "	120,000 "	29,059 37	90,940 65	61,294 25	29,646 40	"
.....		2,290,906 01	1,816,190 01	474,716 "	401,794 71	57,904 91	15,016 58
75,275 19	"	75,275 19	"	75,275 19	"	"	75,275 19
28,251 30	"	28,251 30	9,664 66	18,566 64	4,535 34	1,000 "	13,231 50
29,897 07	"	29,897 07	"	29,897 07	"	"	29,897 07
"	64,000 "	64,000 "	469 45	65,550 55	55,530 55	8,000 "	"
3,219,053 94	3,540,960 "	195,403 56	10,134 11	185,269 45	59,865 89	9,000 "	116,403 56
"	"	2,679,478 45	1,135,062 50	1,544,415 95	1,036,089 66	508,317 69	8 60
"	"	1,594,225 92	1,594,215 92	10 "	"	"	10 "
"	"	2,290,906 01	1,816,190 01	474,716 "	401,794 71	57,904 91	15,016 58
"	"	195,403 56	10,134 11	185,269 45	59,865 89	9,000 "	116,403 56
.....		6,760,013 94	4,555,602 54	2,204,411 40	1,497,750 26	575,222 60	131,438 54

	DATE de L A L O I.	MONTANT du CRÉDIT VOTÉ.	
Ministère des Travaux publics.			
<i>Chemins de fer :</i>			
Voies et travaux. — Construction à Courtrai d'une remise à locomotives.	5 juin 1868.	55,000	"
—	— 1878.	5,500,000	"
— Voies à établir sur les nouveaux quais à Anvers	23 mai 1880.	2,500,000	"
Remises à voitures et à locomotives, ateliers, etc.	— —	2,500,000	"
Travaux d'amélioration et d'extension, ligne d'Anvers à la frontière des Pays-Bas. . . .	26 août 1880.	2,000,000	"
— — — — divers	2 avril 1881.	6,000,000	"
— — sur les chemins de fer	— —	2,400,000	"
Signaux et appareils de sécurité	— —	2,500,000	"
Constructions nouvelles.	14 août 1881.	8,900,000	"
Consolidation des voies. Signaux et appareils de sécurité.	24 mai 1882.	15,000,000	"
Approvisionnement de matériaux pour la réfection des voies.	— —	2,000,000	"
Signaux et appareils de sécurité	23 mai 1880.	2,000,000	"
<i>Matériel de traction et de transport :</i>			
Extension du matériel	4 août 1879.	500,000	"
Rachat du matériel d'exploitation du chemin de fer de Virton; extension du matériel roulant du réseau de l'État.	26 — 1880.	8,500,000	"
Chauffage des trains, etc.	14 — 1881.	3,860,000	"
Matériel, pièces de rechange, etc.	24 mai 1882.	26,749,000	"
Total.	— — — —	— — — —	
<i>Postes et télégraphes :</i>			
Construction et agrandissement de bureaux de poste	14 août 1881.	550,000	"
Création et extension de bureaux télégraphiques; établissement de lignes nouvelles — Lignes téléphoniques.	— —	211,000	"
Total	— — — —	— — — —	
<i>Marine :</i>			
Construction d'un paquebot en acier	4 août 1879.	700,000	"
— bateau-pilote	14 — 1881.	70,000	"
Achat d'un petit steamer pour transporter, en rade d'Ostende, les voyageurs et les colis postaux	— —	70,000	"
Acquisition et installation de « Sirènes » à bord de deux bateaux-phares	— —	67,500	"
Application aux deux nouveaux bateaux-phares du vireveau Harfield	— —	26,000	"
Installation d'une « Sirène » à l'extrémité de la jetée Est à Ostende	— —	20,000	"
Construction de deux remorqueurs	— —	150,000	"
Balisage et éclairage de l'Escaut.	2 janvier 1881.	567,700	"
Total.	— — — —	— — — —	

SOMME disponible au 1 ^{er} janvier 1885.	CRÉDIT voté en 1885.	ENSEMBLE.	SOMME dépensée en 1885.	SOMME disponible au 31 décembre 1885.	A DÉPENSER en 1886 sur l'exercice 1885.	A REPORTER	A ANNULER.
55,000 "	"				"	"	55,000 "
104,589 48	"				12,634 65	54,556 06	89,585 04
62,020 19	"				"	"	"
149,941 04	"				15,960 88	195 70	92,631 80
52,918 75	"				24,553 71	"	4,058 62
1,704,255 42	"	15,286,525 01	6,100,075 27	7,186,251 74	14,050 15	(1) 261,041 "	648,742 73
21,560 82	"				"	"	"
120,049 45	"				1,603 28	2,564 09	11,720 11
952,462 60	"				101,200 54	85,752 05	178,550 94
9,466,461 88	"				1,590,056 20	630,767 04	3,206,111 11
529,197 10	"				"	"	"
108,059 50	"				"	70,809 28	36,291 28
49,112 58	"	49,112 58			8,897 10	11,818 07	"
295,944 44	"	295,944 44	10,615,444 59	1,088,504 86	"	"	"
469,910 58	"	469,910 58			40,654 05	52,559 06	"
10,888,981 35		10,888,981 85			405,794 82	571,001 16	"
...	...	24,988,274 26	16,715,517 66	8,274,756 60	2,211,455 56	1,740,625 61	4,522,675 65
254,708 75	300,000 "	554,762 08	146,460 52	408,502 46	19,880 55	16,085 79	185,058 56
54 25					60,489 25	126,875 52	1,937 01
...	...	554,762 98	146,460 52	408,502 46	80,569 78	142,957 51	184,975 57
700,000 "	0	700,000 "	"	700,000 "	"	"	700,000 "
29,465 76	"						29,018 98
56,071 64	"					35,200 "	5,121 94
21,181 25	"	162,166 45	42,947 14	119,219 51	1,108 79	"	"
26,000 "	"				966 46		25,033 54
20,000 "	"						20,000 "
9,447 82	"						4,769 60
4,945 50	"	4,945 50	4,945 50	"	"	"	"
...	...	867,109 95	47,890 64	819,219 51	2,075 25	35,200 "	781,944 06

(1) Y compris un crédit de fr. 145,006,51 et reporté à l'art. 301 du tableau XIV (service des chemins de fer en construction).

	DATE de LA LOI.	MONTANT du CRÉDIT VOTÉ.
<i>Divers :</i>		
Remboursement de la part mise à la charge de l'État des cautionnements des agents des lignes des Flandres	•	•
Total.	•	•
Récapitulation.		
Chemins de fer.	•	•
Postes et télégraphes.	•	•
Marine	•	•
Divers.	•	•
Totaux.	•	•
Ministère de la Guerre		
<i>Travaux de défense :</i>		
Travaux de défense à Anvers et à Termonde	2 septembre 1870.	2,150,000 »
Ouvrages de défense des forts du Bas-Escaut	27 mai 1877.	1,800,000 »
Construction de deux forts en avant de Lierre et de Waelhem	18 avril 1878.	3,000,000 »
Complément et amélioration de l'artillerie	— —	7,500,000 »
Achèvement des forts de Merxem, de Zwynndrecht et de Cruybeke	5 juin 1878.	2,200,000 »
Construction du fort de Rupelmonde.	3 avril 1882.	3,000,000 »
TOTAL.	•	•
<i>Casernement :</i>		
Amélioration de casernes et de leur mobilier, construction et ameublement de nouvelles casernes; travaux de reconstruction et d'amélioration à exécuter aux hôpitaux militaires.	3 avril 1882.	2,000,000 »
Récapitulation :		
Travaux de défense	•	•
Casernement.	•	•
TOTAUX.	•	•
Ministère des Finances.		
Appropriation des terrains à bâtir de l'école vétérinaire	1 ^{er} juin 1874.	495,000 »
— et installation du nouvel hôtel des Monnaies	15 mars 1880.	55,000 »
Mise en valeur de terrains domaniaux	28 juin 1881.	950,000 »
Frais de confection et d'émission de titres 4 p. o/o.	27 mai 1876.	80,000 »
— —	26 juin 1877.	150,000 »
— —	31 mai 1878.	55,000 »
— de titres, conversion du 4 1/2 p. o/o	23 juillet 1879.	275,000 »
— et d'émission de titres.	24 mai 1882.	200,000 »
TOTAUX.	•	•

SOMME disponible au 1 ^{er} janvier 1883	CRÉDIT vote en 1883.	ENSEMBLE	SOMME dépensée en 1883.	SOMME disponible au 31 décembre 1883.	A DÉPENSER en 1884 sur l'exercice 1883.	A REPORTER.	A ANNULER
"	63,000 "	63,000 "	61,219 70	1,780 30	"	"	1,780 30
26,110,147 19	363,000 "	63,000 "	61,219 70	1,780 30	"	"	1,780 30
"	"	24,988,274 26	16,713,517 66	8,274,756 60	2,211,465 36	1,740,625 61	4,522,675 63
"	"	554,762 08	146,460 52	408,302 46	80,369 78	142,937 31	184,975 37
"	"	867,109 95	47,890 64	819,219 31	2,075 25	35,900 "	781,944 06
"	"	63,000 "	61,219 70	1,780 30	"	"	1,780 30
"	"	26,473,147 19	16,969,088 52	9,504,058 67	2,293,900 39	1,918,782 92	5,291,375 36
57,988 39	"	57,988 39	30,000 "	27,988 39	"	"	27,988 39
27,175 45	"	27,175 45	130 60	27,024 85	2,264 85	24,760 "	"
66,939 64	"	66,939 64	22,395 07	41,344 57	532 50	35,047 82	20,944 23
4,257,601 08	"	4,257,601 08	416,154 85	3,821,466 25	75,459 53	24,261 77	3,721,741 95
60,172 02	"	60,172 02	12,306 86	47,865 16	"	"	47,865 16
2,739,700 67	"	2,739,700 67	199,377 74	2,540,122 93	30,688 28	287,662 95	2,221,771 70
"	"	7,189,577 25	680,365 10	6,509,012 15	108,965 16	359,732 54	6,040,514 45
1,339,990 77	1,000,000 "	2,339,990 77	1,874,555 82	465,434 95	26,288 49	439,146 46	"
"	"	7,189,577 25	680,365 10	6,509,012 15	108,965 16	359,732 54	6,040,514 45
"	"	2,339,990 77	1,874,555 82	465,434 95	26,288 49	439,146 46	"
8,529,568 02	1,000,000 "	3,529,568 02	2,555,120 92	6,971,447 10	135,255 65	798,879 "	6,040,514 45
13,737 94	"	13,737 94	"	13,737 94	"	"	13,737 94
4,487 23	"	4,487 23	625 90	3,863 33	"	"	3,863 33
391,912 72	"	391,912 72	76 065 17	315,849 55	17,849 55	"	298 000 "
28,561 50	"	28,561 50	10,711 21	17,650 29	4 600 "	"	13,050 29
74,017 "	"	74,017 "	6,300 "	"	"	"	67,517 "
14,613 92	"	14,613 92	2,302 50	319,656 67	"	"	12,311 42
30,130 "	"	30,130 "	10,521 75	"	"	"	39,808 25
200,000 "	"	200,000 "	"	"	"	"	200,000 "
777,260 31	"	777,260 31	106,522 85	670,737 78	22,449 55	"	648,288 23

RÉCAPITULATION

	SOMME disponible au 1 ^{er} janvier 1885.	CRÉDIT voté en 1885.	ENSEMBLE.
Ministère de la Justice	152,225 56	2,169,747 »	2,321,972 56
Id. des Affaires étrangères	7,448 24	»	7,448 24
Id. de l'Intérieur	88,067,911 69	23,083,000 »	111,150,911 69
Id. de l'Instruction publique	5,219,053 94	3,540,960 »	8,760,013 94
Id. des Travaux Publics	26,110,147 19	363,000 »	26,473,147 19
Id. de la Guerre	8,529,568 02	1,000,000 »	9,529,568 02
Id. des Finances	777,260 31	»	777,260 31
TOTAL. fr.	126,865,614 75	30,156,707 »	157,022,321 75
<i>Ministère de la Guerre :</i>			
Remplacement des fronts intérieurs de la citadelle du Nord. (Dépenses à couvrir par la ville d'Anvers)	3,850,000 »	»	3,850,000 »
<i>Ministère de l'Intérieur :</i>			
Rachat du Virton	6,665,696 61	»	6,665,696 61
Id. du Liège Furnhout	300,000 »	»	300,000 »
ENSEMBLE. fr.	157,679,511 56	30,156,707 »	167,836,218 56

N.B. La concordance entre le montant des reports indique ci-dessus pour les Ministères de l'Intérieur et des Travaux publics, et le montant des reports proposés au tableau XIV du Budget général de 1881, s'établit comme il suit :

	<i>Ministère de l'Intérieur.</i>	<i>Ministère des Travaux publics.</i>
	fr. 11,668,222 84	fr. 1,918,782 92
En plus pour le rachat de Virton	»	182,456 95
	fr. 11,668,222 84	fr. 2,101,219 87
Transfert mentionné à la page 65 de l'état général - fr.	143,006 51	— 143,006 31
— — 59 — —	1,868 90	+ 1,868 90
Totaux correspondants du tableau XIV. fr.	11,811,560 25	fr. 1,938,032 44

GÉNÉRALE.

SOMME de penses en 1885	SOMME disponible au 31 décembre 1885.	A DÉPENSER en 1886 sur l'exercice 1885.	A REPORTER.	A ANNULER.	Observations.
1,665,404 50	658,567 86	510,585 44	547,982 42	"	
7,448 24	"	"	"	"	
45,200,684 98	65,950,226 71	1,243,818 33	14,668,222 84	47,038,185 54	
4,555,602 54	2,204,411 10	1,197,750 26	575,222 60	151,438 54	
16,969,088 52	9,504,058 67	2,293,900 39	1,918,782 92	5,291,575 36	
2,355,120 92	6,974,447 10	153,253 65	798,879 "	6,040,514 45	
106,522 55	670,737 78	22,419, 55	"	648,288 25	
71,057,872 25	85,962,419 52	8,505,757 62	18,509,089 78	59,149,602 12	
178,680 70	3,671,519 30	2,752 80	"	3,668,586 50	
5,785,845 34	881,855 27	699,416, 34	125,475 82	"	
"	500,000 "	500,000 "	56,965 11	"	
77,020,596 27	90,815,622 09	9,505,906 76	18,491,526 71	(1) 62,818,188 62	(1) Il a été constaté qu'une nouvelle somme de fr. 10,297 39 e ^t pouvait être annulée. De là, une différence entre le total ci-dessus et le chiffre d'annula- tions mentionné à la page 4 du présent Doc. (62,818,188 62 — 62,807,891 23).